



Les coulisses de l'élevage d'exportation bas de gamme

Analyse des filières lait, porc et poulet de chair

Sous embargo jusqu'à mardi 4/10 1H

Ce travail est mené dans le cadre du Projet LIFE UNIFY « Rassembler l'Europe pour agir sur le climat »



BRINGING THE EU
TOGETHER ON
CLIMATE ACTION



Table des matières

Lexique	3
Avant-propos	4
Introduction	5
A- Les exportations de produits d'élevage français et la place donnée aux marchés en développement	6
1. Les exportations françaises de produits d'élevage	6
1.1 Les exportations agricoles et alimentaires françaises.....	6
1.2 Les exportations françaises de produits d'élevage	6
2. Les exportations françaises de produits laitiers, de viandes de volailles et de porcs.....	9
2.1 Les exportations de produits laitiers.....	9
2.2 Les exportations de viandes et d'abats de porc.....	11
2.3 Les exportations de viandes de volaille	13
3. Enjeux et impacts des exportations françaises de produits d'élevage vers les pays en développement	18
3.1 Situation générale du commerce de produits d'élevage vers les pays en développement.....	18
3.2 Exportations vers les pays en développement : la problématique des marchés de dégagement..	19
3.3 Exemple des impacts des produits de dégagement français dans les pays en développement.....	20
4. Des exportations vers les pays en développement issues de systèmes de production conventionnels et intensifs.....	32
4.1 L'exportation de produits d'élevage, un domaine maîtrisé par les grandes entreprises agroalimentaires	33
4.2 Des systèmes d'élevage intensifs soumis aux cours agricoles internationaux	36
B- Les externalités des systèmes d'exportation de produits d'élevage en matière de bien-être animal et d'environnement	43
1. Bien-être animal	44
1.1 Les enjeux du bien-être animal dans la filière Bovins lait	44
1.2 Les enjeux du bien-être animal dans la filière porcine	45
1.3 Les enjeux du bien-être animal dans la filière volailles de chair	46
2. Environnement.....	47
2.1 Enjeux généraux.....	47

2.2	Les émissions d'ammoniac.....	49
2.3	La pollution aux nitrates	51
2.4	Les émissions de gaz à effet de serre (GES)	52
2.5	La déforestation importée	56
	Conclusion.....	59
	Annexes	61

Lexique

AB : Agriculture biologique

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et de la santé

CA : Chiffre d'affaires

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CEDEAO : Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

CNIEL : Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

DIW : Institut allemand pour la recherche économique

DOM : Département d'outre-mer

EBE : Excédent brut d'exploitation

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FAWC : Farm Animal Welfare Council

GES : Gaz à effet de serre

HVE : Haute valeur environnementale

IAA : Industries agroalimentaires

IDDDRI : Institut du développement durable et des relations internationales

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MGV : Matière grasse végétale

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

PAC : Politique agricole commune

PED : Pays en développement

PMO : Proche et Moyen-Orient

RICA : Réseau d'information comptable agricole

SAU : Surface agricole utile

SIQO : Signes d'identification de qualité et d'origine

SNBC : Stratégie nationale bas-carbone adoptée en 2015

TEC : Tonnes équivalent carcasse.

TPE : Très petites entreprises

UE : Union européenne

UMO : Unité de main-d'œuvre

UTA : Unités de travail annuel

Utcatf : Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Ce rapport a été conçu par Jokkoo Conseil pour le Réseau Action Climat et en concertation avec le comité de pilotage chargé de suivre l'étude, composé de Oxfam France, Greenpeace France et le Réseau Action Climat.

Avant-propos

Les conséquences de la globalisation des échanges de denrées alimentaires sont questionnées de longue date, en particulier depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995 et l'entrée en vigueur de l'accord de Marrakech. En Europe, la fin des quotas laitiers et des restitutions aux exportations (subventions européennes aux exportations) au cours des années 2010, ont entraîné des transformations du commerce extérieur agricole et agroalimentaire qui, pour certaines, sont toujours en cours.

Face à ces évolutions, le Réseau Action Climat, Oxfam France et Greenpeace ont souhaité mieux comprendre les évolutions récentes des exportations françaises de productions issues de l'élevage laitier, de volailles de chair et de porcs. Dans ce but, elles ont confié au bureau d'études Jokkoo la présente étude qui a pour objectif d'analyser les évolutions des exportations françaises de ces trois groupes de produits, en particulier vers les pays en développement. Ce travail cherche à appréhender les impacts de l'évolution des échanges sur les méthodes de production et de transformation et leur impact potentiel sur le bien-être animal et sur l'environnement.

Il a été élaboré à partir d'analyses statistiques des flux commerciaux, d'entretiens avec des spécialistes et de recherches bibliographiques. Malgré la richesse des données collectées, l'étude se confronte à une limite majeure due à l'absence d'enquêtes de terrain : l'impossibilité d'établir une traçabilité complète des produits exportés, de « la fourche à la fourchette ». Par conséquent, il a été parfois difficile d'établir une description complète de certains flux d'exportation, ce qui aurait permis de caractériser précisément les modèles industriels et agricoles dont ils sont issus. Néanmoins, en utilisant des logiques de déduction, l'étude permet de faire émerger des tendances liées à la globalisation des systèmes alimentaires, d'interroger son impact sur les filières d'élevage françaises et sur l'ensemble de la société. Sur ces bases, le rapport espère esquisser des voies de recherches complémentaires qui préciseront les externalités des filières d'exportation des produits d'élevage.

Introduction

Dans un monde où la consommation de produits carnés est en pleine mutation et dans lequel la croissance de la demande est portée par les pays en développement¹, le secteur français des produits d'élevage se retrouve en plein dilemme : continuer à augmenter sa production pour répondre à cette demande extérieure émergente ou satisfaire de nouveaux besoins des consommateurs européens en traçabilité et en qualité, tout en constatant que leur consommation stagne, voire tend à diminuer². Face à ces dynamiques européennes et mondiales qui présentent des profondes différences, une double spécialisation s'opère : une partie du système de production de produits animaux français s'oriente vers la compétitivité prix, en étant parfois capable de rivaliser avec les exportateurs les plus productifs au niveau mondial, tandis que des filières, souvent labélisées et capables de fournir des consommateurs exigeants, jouent la carte de la différenciation pour répondre à une demande intérieure plus qualitative.

Dans ce contexte, le commerce de produits d'élevage français sur le marché mondial connaît une profonde mutation depuis une quinzaine d'années : si son solde commercial reste stable, il se dégrade nettement avec les pays de l'Union européenne, alors qu'il s'améliore avec les pays hors de l'Union (pays tiers). Cette tendance, tirée par les pays en développement (au premier rang desquels la Chine), entraîne une recherche de compétitivité internationale qui a d'importants coûts environnementaux et sociaux.

La stratégie d'export française de produits animaux, qui est aux mains de quelques dizaines d'opérateurs économiques, amène souvent les filières françaises à tenter de rivaliser avec des producteurs dont les coûts de production sont moins élevés. Cette stratégie commerciale, qui tente de s'aligner sur les cours internationaux les moins-disants, est parfois contradictoire avec les tendances sociétales françaises et avec les annonces politiques en matière de respect du travail des éleveurs, de lutte contre le dérèglement climatique, de pollution ou de bien-être animal. Cette orientation de l'export est d'autant plus problématique que les systèmes intensifs et industrialisés capables d'être compétitifs sur le marché international produisent, en bout de chaîne, des produits animaux à faible valeur ajoutée qui concurrencent souvent les filières d'élevage de pays en développement. Bradés, car peu valorisables sur le marché européen, ces « produits de dégagement » symbolisent un système alimentaire orienté vers la recherche de profit au détriment de l'éthique et de l'environnement.

Ce rapport fournit une analyse de trois filières d'exportation de produits d'élevage : les produits laitiers, la viande de porc et la viande de volaille de chair. Il a pour objectif de capitaliser l'état des connaissances afin de contribuer à une meilleure compréhension des impacts de ces filières en France et dans les pays en développement, en particulier au regard des évolutions récentes de la structure des exportations françaises.

¹ À l'échelle mondiale, la consommation de viande et de poisson par habitant a presque doublé entre 1961 et 2015, principalement sous l'impulsion des pays du Nord et, plus récemment, d'une consommation en hausse dans les pays en développement. IPES FOOD (2022) - La politique des protéines.

² Dr. Jean-Louis Peyraud (INRAE) and Dr. Michael MacLeod (SRUC) (2020). Future of EU livestock: how to contribute to a sustainable agricultural sector?. Commission Européenne

Les exportations de produits d'élevage français et la place donnée aux marchés en développement

1. Les exportations françaises de produits d'élevage

1.1 Les exportations agricoles et alimentaires françaises

En 2020, la France est le 6^e exportateur mondial de produits agroalimentaires et assure 4,6 % des exportations agricoles et agroalimentaires mondiales (en valeur). Les exports agricoles et agroalimentaires représentent 61,8 milliards d'euros en 2020, soit environ 15% des exports totaux de biens français. Concernant les produits agricoles, la France est au 9^e rang des exportateurs de produits agricoles bruts, derrière les États-Unis, le Brésil, les Pays-Bas, la Chine, l'Espagne, le Canada, l'Inde et le Mexique. Par ailleurs, la France est au 4^e rang mondial des exportateurs de produits alimentaires transformés (en valeur), derrière les États-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas.

À l'échelle européenne, la France conserve une position de leader en matière de production agricole, mais sa production stagne depuis la fin des années 90. Dans un contexte où la demande alimentaire mondiale augmente, la France a par conséquent perdu des parts sur le marché mondial et fait partie des pays qui en ont perdu le plus depuis 2000³. La France a ainsi vu ses parts de marché au niveau mondial passer de presque 8 % en 2000 (elle était alors le deuxième exportateur mondial) à 4,7 % en 2019⁴. En matière de balance commerciale, la France est historiquement excédentaire (de 6,1 milliards d'euros en 2020, en baisse de 20% par rapport à 2019). Néanmoins, il convient de rappeler que « *sans le vin et les spiritueux, la France aurait un déficit commercial agricole de plus de 6 milliards d'euros* »⁵. Hormis les vins et les spiritueux, quatre autres filières tirent leur épingle du jeu en maintenant d'importants excédents commerciaux : les céréales, notamment le blé et l'orge (+ 4 Md€), les produits laitiers (+ 3,8 Md€), l'exportation de bovins, ovins ou de volailles vivants (+1,6 Md€) et les sucres (+ 0,6 Md€).

1.2 Les exportations françaises de produits d'élevage

Les exportations françaises de productions animales s'élèvent à 15,1 milliards d'euros en 2017, contre 10,9 milliards d'euros en moyenne sur la période 2000-09. Au niveau géographique, deux tiers de cette croissance sont dus à la hausse des exportations en dehors de l'Union Européenne (vers les « pays tiers »). Concernant les produits exportés, 60 % de cette croissance des exportations est imputable aux produits laitiers⁶. La France est le 10^e

³ Touze, F. Dauba & X. Ory, Octobre (2018). « Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agroalimentaire ? », Trésor-éco, n° 230.

⁴ Haut-Commissariat au Plan (2021). La France est-elle une grande puissance agricole et agroalimentaire ?. Ouverture n°7.

⁵ Laurent DUPLOMB (2019). La France, un champion agricole mondial : pour combien de temps encore ?. Rapport d'information n° 528 (2018-2019) au nom de la commission des affaires économiques du Sénat.

⁶ Chatellier V. (2019). L'internationalisation des marchés en productions animales. In : Numéro spécial. De grands défis et des solutions pour l'élevage. Baumont R. (Éd). INRA Prod. Anim.

exportateur mondial de viande et produits carnés, affichant un solde commercial négatif de - 1,4 milliard d'euros⁷.

Au niveau européen, la France produit 23 % des bovins (1^{er} place), 9% des porcs (4^e place), 12 % des ovins (3^e place) et 12 % des caprins (4^e place) de l'UE⁸. Elle est par ailleurs le 3^e producteur de poulets et de dindes en Europe (Eurostat). Globalement, les cheptels européens de bovins, d'ovins et de caprins connaissent une baisse depuis 2010, tandis que ceux de porcs et de volailles sont en hausse⁹.

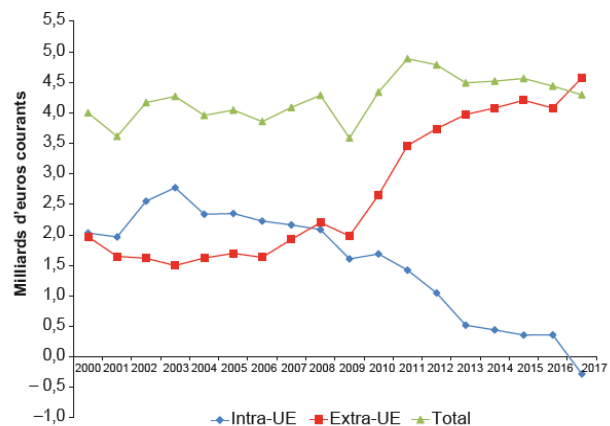
Dans un contexte marqué par la stabilité de la consommation européenne (UE 28) de produits carnés^{10 11}, **l'excédent commercial français** en matière de produits d'élevage est également relativement constant (4,3 milliards d'euros en 2021). Cette situation cache une évolution importante de la nature des échanges avec le reste du monde : d'une part, le solde commercial français connaît une forte dégradation avec les États membres de l'UE (- 2,49 milliards d'euros entre 2000-09 et 2017), alors qu'il s'améliore avec les pays tiers (+ 2,79 milliards d'euros entre 2000-09 et 2017). Les cinq pays tiers avec lesquels la

France a le plus amélioré son solde commercial entre 2000-2009 et 2016 sont les suivants : la Chine (+ 922 millions d'euros), l'Algérie (+ 169 millions d'euros), les États-Unis (+ 124 millions d'euros), l'Arabie Saoudite (+ 109 millions d'euros) et l'Indonésie (+ 88 millions d'euros).¹²

Parmi les productions animales, deux tendances sont à noter face à cette évolution.

D'une part, le lait et les produits laitiers (7,2 milliards d'euros d'exports en 2020) ont un solde de leur balance commerciale positif (3,5 milliards d'euros), et la France est le quatrième exportateur mondial (le premier étant la Nouvelle-Zélande). Les principaux clients de produits laitiers français en Europe sont l'Allemagne, la Belgique et l'Italie. Parmi les pays tiers, les trois premiers importateurs sont la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni. D'autre part, les viandes et les produits carnés (4,2 milliards d'euros d'exports en 2020) ont un solde de leur balance commerciale négatif (-1,2 Mds €). Dans ce domaine, la France est le 11^e exportateur mondial (le premier étant les États-Unis). Les principaux clients européens de la France sont l'Italie, la Belgique et l'Allemagne. Parmi les pays tiers, les deux premiers importateurs sont

Figure 1 : Solde commercial intra-UE et Extra UE de la France en productions animales entre 2000 et 2017 (milliards d'euros courants (source INR, d'après COMEXT)



⁷ Haut-Commissariat au Plan (2021). La France est-elle une grande puissance agricole et agroalimentaire ?. Ouverture n°7.

⁸ Eurostat (2022). Livestock population in numbers.

⁹ France Agrimer (2015). Les mutations des filières avicoles européennes depuis 2000.

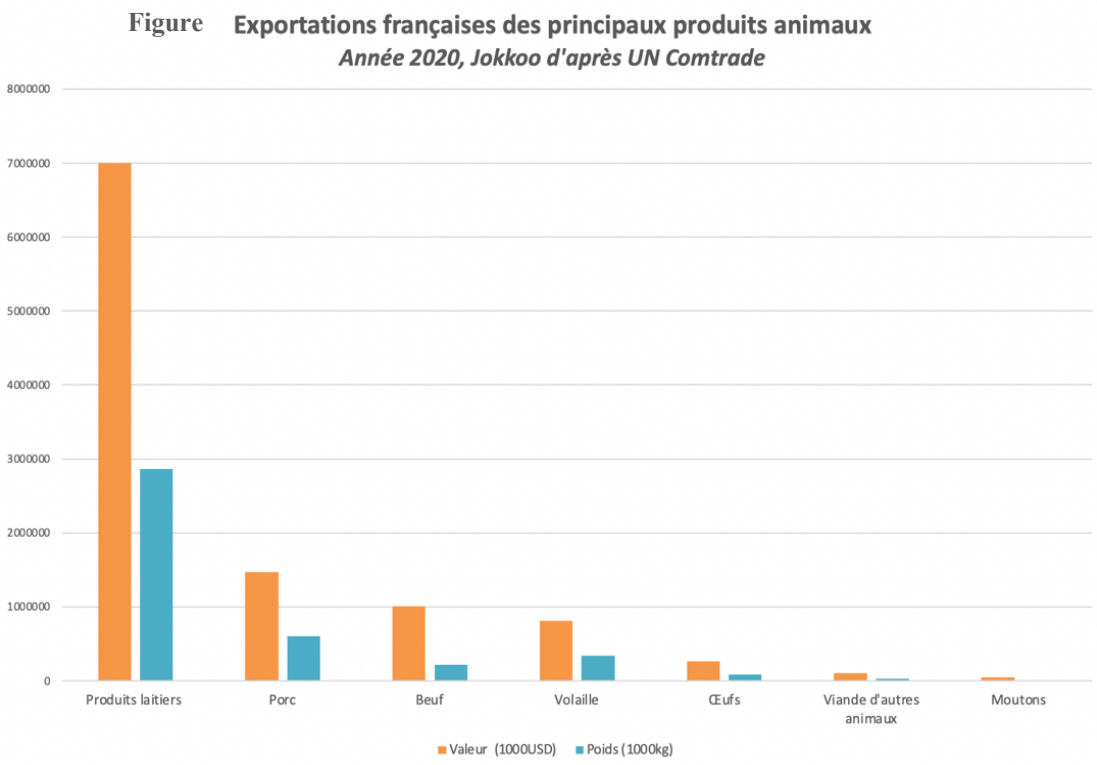
¹⁰ Dr. Jean-Louis Peyraud (INRAE) and Dr. Michael MacLeod (SRUC) (2020). Future of EU livestock: how to contribute to a sustainable agricultural sector?. Commission Européenne.

¹¹ La consommation de viande est restée stable (84 Kg par habitant) au sein de l'Union européenne entre 2007 et 2018. Ce constat cache des tendances différentes selon les filières. Sur la période, la consommation par habitant de viande bovine a baissé de 14%, celle de viande porcine a baissé de 3% et celle de viande de volaille a augmenté de 19%.

Source : France Agrimer. Consommation de viandes en UE et en France. Présentation lors du Sommet de l'Élevage 2019.

¹² Chatellier V. (2019). L'internationalisation des marchés en productions animales. In : Numéro spécial. De grands défis et des solutions pour l'élevage. Baumont R. (Éd). INRA Prod. Anim., 32,111-130.

la Chine et le Royaume-Uni.¹³ Selon Agreste, face à cette dégradation du solde commercial, le taux d’approvisionnement français en viandes (part des utilisations intérieures couvertes par la production nationale) est passé de 146 % en 2000 à 95 % en 2017, alors que la production nationale demeurait relativement stable sur cette période, traduisant une augmentation des importations, notamment en provenance des pays de l’UE.¹⁴



¹³ France Agrimer (2022). Les performances à l’export des filières agricoles et agroalimentaires françaises. Situation en 2021.

¹⁴ Haut-Commissariat au Plan (2021). La France est-elle une grande puissance agricole et agroalimentaire ?. Ouverture n°7.

2. Les exportations françaises de produits laitiers, de viandes de volailles et de porcs

Afin de caractériser plus spécifiquement les exportations de produits animaux français vers les pays tiers, et plus particulièrement vers les pays en développement, trois groupes de produits ont été étudiés ici ¹⁵ :

- Les produits laitiers, qui constituent la catégorie de produits d'élevage français la plus exportée vers le reste du monde.
- Les viandes et abats de porc, dont les exports vers les pays en développement connaissent une forte croissance en volume, avec une importante concentration de la demande vers la Chine.
- Les viandes de volaille, qui connaissent une dynamique inverse à celle de la viande de porc : une forte baisse des exportations, après qu'elles aient été longtemps concentrées vers des économies en développement (dans un contexte d'augmentation continue de la demande française et européenne).

2.1 Les exportations de produits laitiers

À l'échelle mondiale, les échanges de produits laitiers concernent essentiellement des produits standardisés et transformés à grande échelle par des entreprises multinationales. La part des produits laitiers qui fait l'objet d'échanges internationaux varie fortement d'une catégorie à l'autre. De façon générale, les échanges portent essentiellement sur certains fromages et différentes catégories de poudres de lait (lait infantile, lait écrémé, lait entier, lactosérum...). Les pays en développement ont tendance à acheter des produits laitiers moins coûteux (les poudres de lait en particulier) que les pays développés (plus souvent acheteurs de fromages). Leur contribution au commerce international est par conséquent plus importante en volume qu'en valeur. ¹⁶

Le secteur de la transformation laitière a la particularité d'être atomisé en France, avec 1 200 « unités légales » (INSEE, ESANE), employant 56 000 salariés, parmi lesquelles de très nombreuses PME mais aussi quatre groupes de taille mondiale dans le « top 20 mondial » en 2021 (Lactalis (1^{er}), Danone (4^e), Savencia (14^e) et Sodiaal (17^e))¹⁷. Au cours des vingt dernières années, le secteur de la transformation s'est fortement restructuré. Le nombre d'entreprises de transformation a fortement baissé au gré des processus de fusions et d'acquisitions, autour des leaders privés ou coopératifs dont le rôle, déjà prépondérant, s'accroît en matière de production de lait sur le territoire et de développement des exportations.¹⁸

La France exporte environ 42% de sa production laitière¹⁹. En 2019, la balance commerciale des produits laitiers français est excédentaire de 3,3 milliards d'euros et 84% de cet excédent est réalisé grâce aux exportations vers les pays tiers. Les exportations françaises

¹⁵ Liste des nomenclatures de produits étudiés en annexe.

¹⁶ Sraïri M.T., Chatellier V., Corniaux C., Faye B., Aubron C., Hostiou N., Safa A., Bouhallab S., Lortal S. (2019). Réflexions sur le développement du secteur laitier et sa durabilité dans différentes parties du monde. INRAE.

¹⁷ Rabobank (2021). Global Dairy Top 20.

¹⁸ François Champanhet, Yves Marchal, Yves Riou (2016). Compétitivité de la filière laitière française : stratégies d'acteurs et politiques publiques. CGAER.

¹⁹ Vincent Chatellier (2018). Le commerce extérieur de la France en produits laitiers : entre impasses et opportunités. 24. Rencontres Recherches Ruminants (3R), Institut de l'Elevage (IDELE).

de produits laitiers ayant progressé moins rapidement que les exportations mondiales, la part de la France dans le commerce international de produits laitiers a diminué de façon continue entre 2010 et 2018, passant de 10,5 % à 8,7 %. Néanmoins, elle est le premier exportateur européen de lactosérum (21,4 % des volumes européens exportés) et de poudre de lait écrémé (19 %) vers les pays tiers en 2020, le second exportateur de poudres infantiles (21,4 %), le troisième exportateur de beurre (15,5 %) et le quatrième exportateur de fromages (13,2 %). Si les pays tiers représentent le principal débouché des poudres infantiles (70 % des volumes) et des poudres de lait écrémé françaises (62 %, l'autre tiers étant destiné à l'industrie agroalimentaire), le marché européen absorbe, quant à lui, 88 % des volumes de lait liquide, 83 % des fromages et 95 % des yaourts et laits fermentés.²⁰ Cette dichotomie des exports traduit une évolution structurelle de la consommation européenne de produits laitiers frais, qui décline et se modifie au profit d'une consommation accrue de matières grasses²¹. Cette tendance se vérifie en France, où la consommation est de 24,8 milliards de litres équivalent lait pour le composant matière grasse, contre 17,9 milliards de litres équivalent lait pour le composant protéique²² (Cf. Encadré 1).

90 % des exportations françaises de produits laitiers sont destinées à 30 pays²³. La France exporte principalement vers l'Union européenne (60%), et les expéditions vers les pays tiers sont plus modestes (Chine, 8%, des États-Unis, 4%, ou de l'Algérie, 3%), mais leur importance augmente. Cette croissance des exports vers les pays tiers s'explique en particulier par une importance croissante des produits secs (essentiellement les poudres de lait) dans les exports français : ils comptaient pour un tiers des exportations en valeur en 1988, derrière les fromages (37,9 %), contre près de la moitié en 2018 (49,7 %)²⁴. **Parmi les premiers clients des poudres de lait françaises, la plupart sont des pays en développement** : la Chine, qui est son 4^e débouché en valeur en 2018, et l'Asie du Sud-Est au sens large (les exportations de produits laitiers ont été multipliées par neuf en trente ans), mais également l'Algérie, son premier client pour la poudre de lait écrémé et la poudre grasse²⁵.

²⁰ Sraïri M.T., Chatellier V., Corniaux C., Faye B., Aubron C., Hostiou N., Safa A., Bouhallab S., Lortal S. (2019). Réflexions sur le développement du secteur laitier et sa durabilité dans différentes parties du monde. INRAE.

²¹ FAO, OCDE (2019). Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028.

²² La consommation de matières grasses est dominée par trois produits : le beurre (44%), les fromages (33%) et la crème (14%).

²³ INRAE (2019). Quelle place pour l'économie laitière française sur l'échiquier mondial aujourd'hui ?

²⁴ Jokkoo (2020). Filière lait : analyses des interdépendances entre l'Afrique de l'Ouest et la région Pays de la Loire.

²⁵ Compétitivité de la filière française Lait (2021). France Agrimer

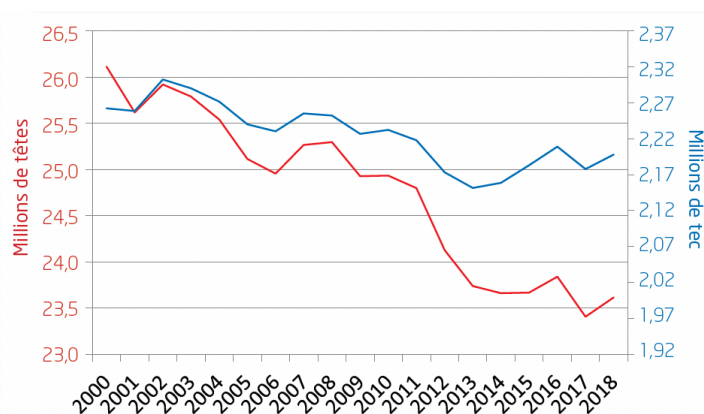
Encadré 1 : L'équilibre offre/demande intérieure de la production laitière française

En Europe, comme en Amérique du Nord, la demande de produits laitiers frais décline et se modifie au profit d'une consommation accrue des matières grasses du lait (FAO, OCDE (2019)). La consommation de matières grasses est dominée par trois produits : le beurre (44%), les fromages (33%) et la crème (14%). Les poudres de lait absorbent la matière protéique issue du beurre et de la crème. Ainsi, les poudres de lait valorisent 39% de la matière protéique française, alors que les fromages en valorisent 38%. Par conséquent, les exportations de produits laitiers sont globalement plus riches en matières protéiques qu'en matières grasses. Cette tendance se renforce sous l'influence d'une autre situation : malgré les excédents de la France en matières protéiques, la part des ingrédients secs (Poudres de lait, lactosérum, caséines, protéines sériques) importés est élevée (30% pour les laits en poudre et 45% pour les autres ingrédients). Par conséquent, la France est une exportatrice nette de poudre de lait écrémé, produit stockable et exporté en fonction des cours mondiaux. En effet, les deux tiers des poudres produites sont destinés à l'exportation et le tiers restant est quasi exclusivement consommé par l'industrie agroalimentaire.

2.2 Les exportations de viandes et d'abats de porc

Depuis 2000, la production porcine française a connu une baisse significative en nombre de têtes, mais plus limitée en volume (tonnes équivalent carcasse) du fait d'une hausse du poids moyen des bêtes abattues.²⁶ Cette baisse du cheptel est à mettre en lien avec le vieillissement des exploitants et l'absence de reprise d'une partie des exploitations. Actuellement, la taille moyenne d'un élevage français naisseur-engraisseur est de 200 truies. La production porcine française est mise en marché par 32 organisations commerciales de producteurs, appelées groupements de producteurs et issues du secteur coopératif, et dix de ces organisations commercialisent 77 % des porcs charcutiers (porcs élevés pour leur viande) émis sur le marché. Neuf abattoirs traitent en France plus d'un million de porcs par an chacun²⁷. Ils concentrent 94 % des porcs charcutiers abattus à l'échelle nationale.²⁸

Figure 3 : Évolution de la production française de porcs 2000-2018



Source FranceAgriMer d'après SSP

²⁶ France Agrimer (2021). Fiche filière – Viande porcine.

²⁷ Cooperl Aa Lamballe – Groupe Cooperl (2 570 866), Kermene – Groupe Leclerc (1 977 985), Bernard – Groupe Jean Floc'h (1 479 420), Cooperl Aa Monfort – Groupe Cooperl (1 384 030), Abera – Groupe Avril (1 315 645), J.P.A. (1 309 447), Socopa Evron – Groupe Bigard (1 209 984), Gatine Viandes – Groupe Intermarché (1 114 907), Socopa Chateauneuf – Groupe Bigard (1 006 756). Source : Uniporc Ouest, données 2021.

²⁸ France Agrimer (2022). Situations des marchés filière porcines - Conseil spécialisé Viandes blanches.

Le taux d'internationalisation de l'ensemble des produits porcins est de 16% au niveau mondial, tandis qu'au niveau français, **39% des produits porcins français sont exportés, et la France est le 10^e exportateur mondial en 2018**²⁹. 70% des exports sont destinés à l'Europe (Italie, Belgique, Allemagne) et 30% aux pays tiers (Chine, en très grande majorité, le Japon et les Philippines). Pendant plusieurs années, la balance commerciale de la France a été positive en volume (+105 000 tonnes en 2018), mais est déficitaire en valeur (-280 millions d'euros en 2018). La forte demande actuelle de la Chine a cependant récemment fait évoluer cette situation, avec un solde commercial de la filière qui est redevenu positif depuis 2020.

Le marché international de la viande porcine est, en effet, largement tourné vers la Chine, premier producteur et premier consommateur mondial, qui concentrait 30% des importations internationales en 2020. Ce tropisme s'est largement accentué depuis 2018, suite à l'épidémie de peste porcine africaine qui s'est déclarée dans ce pays et qui a provoqué la perte de plus de la moitié du cheptel national. Ainsi la population porcine mondiale, qui était stable avec environ 800 millions de têtes avant la pandémie, a chuté d'un quart avant de se rétablir fin 2020³⁰. Dans ce contexte, les importations chinoises ont augmenté de 40% entre 2015 et 2020. L'Union européenne (avec en tête l'Espagne et l'Allemagne) est le principal fournisseur de porc de la Chine devant les États-Unis. En 2021, les importations chinoises semblent en légère régression, laissant craindre une crise du secteur, en particulier en Europe où l'Espagne, l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas font partie des cinq premiers exportateurs mondiaux (avec le Brésil).

Au niveau des pays en développement, l'Asie domine nettement le marché des exportations françaises. La Chine et les Philippines absorbent en particulier une grande partie des exportations de trois produits : 42% des exportations de viandes porcines congelées, 51% des exportations des abats et 29% des exportations de graisse de porc en 2018. Plus de la moitié des exports vers ces deux pays sont constitués de co-produits³¹, c'est-à-dire des produits résiduels issus des transformations de la viande par les opérateurs agroalimentaires.

²⁹ France AgriMer (2020). Compétitivité de la filière française porcine.

³⁰ La Tribune (2021) - Marché de la viande : dans le cochon tout n'est pas bon.

³¹ Agreste Synthèses (2019) - Animaux de boucherie - Porcins - juin 2019 - n° 2019/345.

Encadré 2 : L'équilibre offre/demande intérieures de la production porcine française

Le fait que la balance commerciale des échanges de porc ait été longtemps déficitaire en valeur et excédentaire en volume atteste d'une structure déséquilibrée des échanges : la France exporte des matières brutes, à faible valeur ajoutée, et importe des produits transformés ou semi-transformés, plus coûteux. Ce déficit est particulièrement élevé avec l'Espagne qui représente la moitié des importations françaises et, dans une moindre mesure, avec l'Allemagne. Dans le détail des produits importés, la part des produits transformés représente en 10 ans, 10 points supplémentaires passant de 21 à 31 % des produits porcins, alors que les produits bruts au travers de la viande fraîche ou congelée ont perdu 10 points régressant de 60 % à 51 %. Au niveau des exportations, les viandes fraîches, réfrigérées ou congelées (FRC) représentent 59 %. Alors que la France importe une part importante de pièces de viande désossées, elle en exporte peu (20 % du total pièces en frais et en congelé). Les poitrines pèsent pour 19 % des pièces. Les produits transformés ne représentent que 9 % du total des exports. Les graisses représentent 13 % des exports (la moitié est exportée vers l'Asie). Les abats totalisent, quant à eux, 19 % des exports principalement à destination de l'Asie et exportés sous forme d'oreilles et de pieds, et de demi-têtes congelés.

Source : Valérie Diot (2021). *Panorama de la consommation et de la distribution de porc*. IFIP, FranceAgrimer.

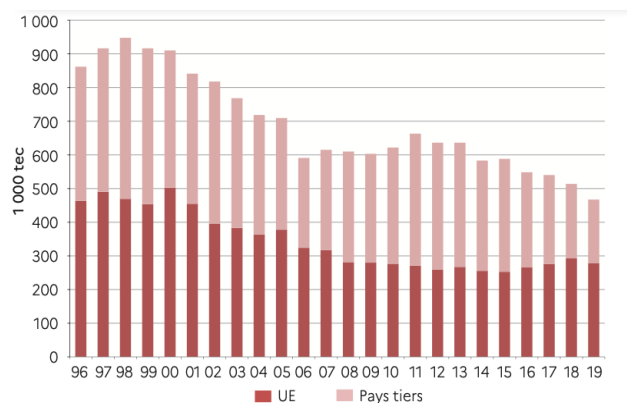
2.3 Les exportations de viandes de volaille

Le marché international de la volaille connaît une croissance continue depuis les années 60, et plus particulièrement depuis les années 2000, alors que les marchés des autres viandes montrent des signes de ralentissement. Au niveau mondial, le taux d'internationalisation de la production de viande de volaille (pourcentage de la production échangée sur le marché mondial) est relativement constant depuis 2010, oscillant entre 16 % et 18 %.

Depuis 1995, les exportations françaises de viandes et de

préparations de volailles ont pourtant reculé de 47 % en volume pour tomber à 467 600 tonnes équivalent carcasses (tec) en 2019. La part de la France dans la production mondiale a donc progressivement baissé, en particulier du fait de la perte de ses débouchés grand export

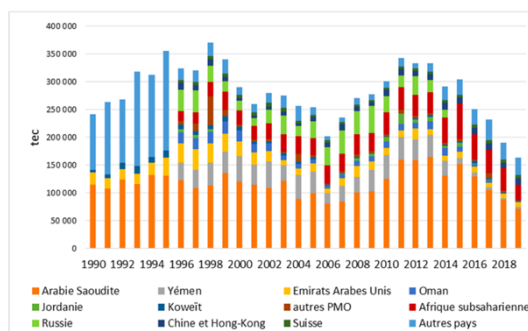
Figure 4 : exportations françaises de viandes et de préparations de volailles par destination 1996-2019



Source : FranceAgriMer d'après douane française

vers le Proche et Moyen-Orient (PMO). La fin des restitutions aux exportations actée en 2013 par la Commission européenne, explique en grande partie cette situation. En effet, à partir des années 80, la France s'est spécialisée dans le « poulet export »³². La fin des subventions aux exportations européennes a rendu ce poulet français moins compétitif que les productions de même gamme de ses concurrents, à savoir le Brésil et l'Ukraine³³. Sur le marché européen, la France a également affronté une concurrence plus importante des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Pologne, qui a fait reculer ses exportations intra-européennes de près de 40% au cours des deux dernières décennies.

Figure 5 : Évolution des exportations françaises de viandes et de préparations de poulet vers les pays tiers en volume par destination de 1990 à 2019



Nota bene : entre 1990 et 1995, seules les données concernant l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis et Oman sont disponibles
Source : FranceAgriMer d'après Douane française

En 2019, 32% de la production de volaille française reste destinée à l'export. Ces exportations sont largement dominées par des produits de faible valeur ajoutée issus de chaînes de production intensive et industrielle : d'une part, les « poulets exports » vers le Moyen-Orient et l'Afrique et, d'autre part, les découpes (cuisses, ailes, etc.) envoyés vers l'Afrique subsaharienne³⁴.

Figure 6 : exportations françaises de viande de volailles. En tonnes – Jokkoo d'après Direction générale des douanes et UN Comtrade

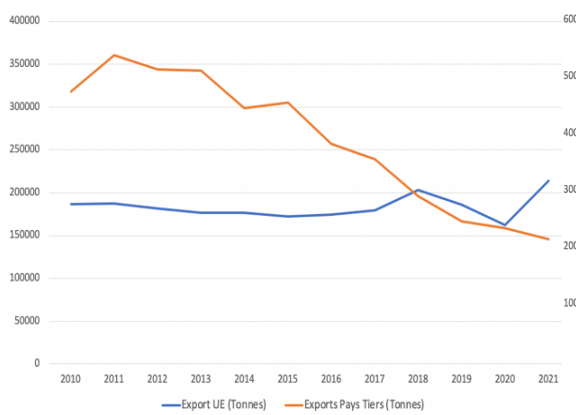
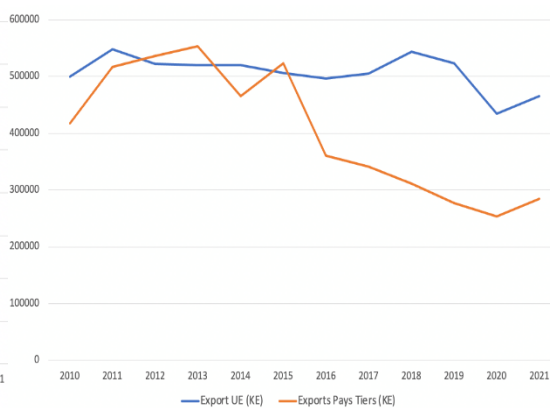


Figure 7 : exportations françaises de viande de volailles. En milliers d'euros – Jokkoo d'après Direction générale des douanes et UN Comtrade



³² Le « poulet export » est un poulet de faible poids destiné à être congelé. Il est exclusivement destiné à l'exportation. Il est fait moins de 1,6 Kg, et connaît une durée de production entre 31 et 38 jours selon les souches utilisées. Il s'agit de la catégorie de poulet la moins lourde et au cycle de production la plus rapide au sein de la filière française (le poids d'un « poulet standard » étant compris entre 1,6 Kg et 2,1 Kg).

Source : Chambres d'Agriculture du Grand-Ouest / Résultats de l'enquête avicole (2019).

³³ France Agrimer (2020). Compétitivité de la filière française volaille.

³⁴ UN Comtrade (2022).

Encadré 3 : Le « poulet export », définition et historique

La production de poulet « export » mobilise une filière française spécifique qui se consacre exclusivement à l'élevage, la transformation et la commercialisation de poulets plus jeunes à format plus réduit, commercialisés sous forme congelée. Cette filière française du poulet grand export a été construite au début des années cinquante, sous l'impulsion de trois entrepreneurs (Pierre Doux, Jacques Tilly et Jos Bernard), à partir de la mise en place de contrats d'intégration avec les éleveurs et de la construction de plusieurs outils modernes d'abattage. Elle connaît une période faste, avec une progression forte des volumes jusqu'au début des années 1980. Les exportations françaises vers les pays tiers connaissent alors une croissance exceptionnelle : de 53 000 TEC (Tonne équivalent carcasse) en 1975 à 331 000 TEC en 1983. Jusqu'au début des années 1990, la France est le premier exportateur mondial de poulet entier congelé, devant le Brésil et les États-Unis.

À partir de 2013, suite à la fin des restitutions qui compensaient la différence entre les prix du marché mondial et les prix de l'UE, le volume des exports français (quasi seul bénéficiaire de ces subventions sur cette filière) a sensiblement diminué. Les entreprises bretonnes Doux et Tilly-Sabco et leurs éleveurs partenaires ont été fortement impactés par cette décision. L'activité de cette filière s'est drastiquement réduite début 2018 avec la liquidation judiciaire de Tilly Sabco et la reprise de Doux par un consortium mené par LDC.

Sources : CHATELLIER V., MAGDELAINE P., TRÉGARO Y. (2015). La compétitivité de la filière volaille de chair française : entre doutes et espoirs. INRAE ; Xavier Malher, Pascale Magdelaine, Michel Jacques Duclos (2018). Diversité et résilience dans les filières avicoles. Innovations Agronomiques. INRAE.

Encadré 4 : L'équilibre offre/demande intérieures de la production de volailles française

Au cours des vingt dernières années, la France a eu de plus en plus recours aux importations pour soutenir la croissance de son marché intérieur. L'achat par les consommateurs français de poulets entiers, secteur dans lequel la production française reste bien placée avec en particulier les volailles sous Label Rouge, a progressivement cédé la place à la découpe (cuisses, filets) ainsi qu'aux plats préparés (nuggets, etc.). Ainsi, la part des découpes dans la consommation est passée de 46 % à 52 % et les élaborés de volailles (panés, nuggets, etc.) sont passés de 17 % à 32 % entre 2000 et 2019. Le déficit commercial de la filière volailles, autour d'un demi-milliard en 2019, continue enfin de se creuser, en raison également d'un recul continu des exportations (10 % en 2019 et près de 15 % en 2020). Sur la durée, la dégradation du déficit s'explique principalement par la hausse des importations, en raison de la localisation des activités de transformation correspondante à la demande (blancs de volailles essentiellement) hors de France (aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne ou en Pologne essentiellement). Au final, plus d'un tiers de la consommation intérieure (contre 13 % en 2000) est importée et, en 20 ans, les importations françaises de viandes et de préparations de volailles ont été multipliées par quatre (passant de 150 000 tec à 661 800 tec). Par conséquent, la France exporte de plus en plus de découpes à faible valeur ajoutée tandis qu'elle s'est progressivement mise à importer des découpes de volailles standard à plus haute valeur ajoutée. Entre 2000 et 2020, et du fait de la contraction des exportations et de la progression des importations, le taux d'autosuffisance de la France en viande de volaille est passé de 149% à 84%, alors que la consommation de viande de poulet reste structurellement en croissance en France (contrairement à la plupart des autres viandes) et que la production nationale est relativement stable.

Source : Agreste (2021). En 2020, hausse de la consommation de viande de poulet dans un contexte de crise sanitaire. ; Haut-Commissariat au Plan (2021). La France est-elle une grande puissance agricole et

Synthèses des indicateurs du commerce extérieur des produits laitiers, et des viandes de porc (abats inclus) et de volailles de chair françaises

	Produits laitiers	Viande de porc	Viande de volaille de chair
Valeurs des exports 2019	7,2 Mds d'euros	1,6 Mds d'euros	1 Mds d'euros
Principaux clients (en valeur)	Allemagne, Belgique et Chine.	Italie, Chine et Belgique.	Allemagne, Belgique et Arabie Saoudite.
Valeur des imports 2019	3,9 Mds d'euros	1,7 Mds d'euros	1,4 Mds d'euros
% exportation / production (2018)	42 %	39%	25%
Classement de la France en tant qu'exportateur mondial	4 ^e	10 ^e	12 ^e
Évolution de la production (valeur)	+ 1,8% (2010-19)	-1% (2010-20)	Stable (2010-20)
Évolution des exportations (valeur)	+ 4% (2015-19)	+ 27 % (2010-20)	- 24 % (2010-20)
Évolution des importations (valeur)	+ 23% (2015-19)	-7 % (2010-20)	+ 55% (2010-20)
Balance commerciale (2019)	+ 3,2 Mds d'euros	- 86 millions d'euros ³⁵	- 353 millions d'euros

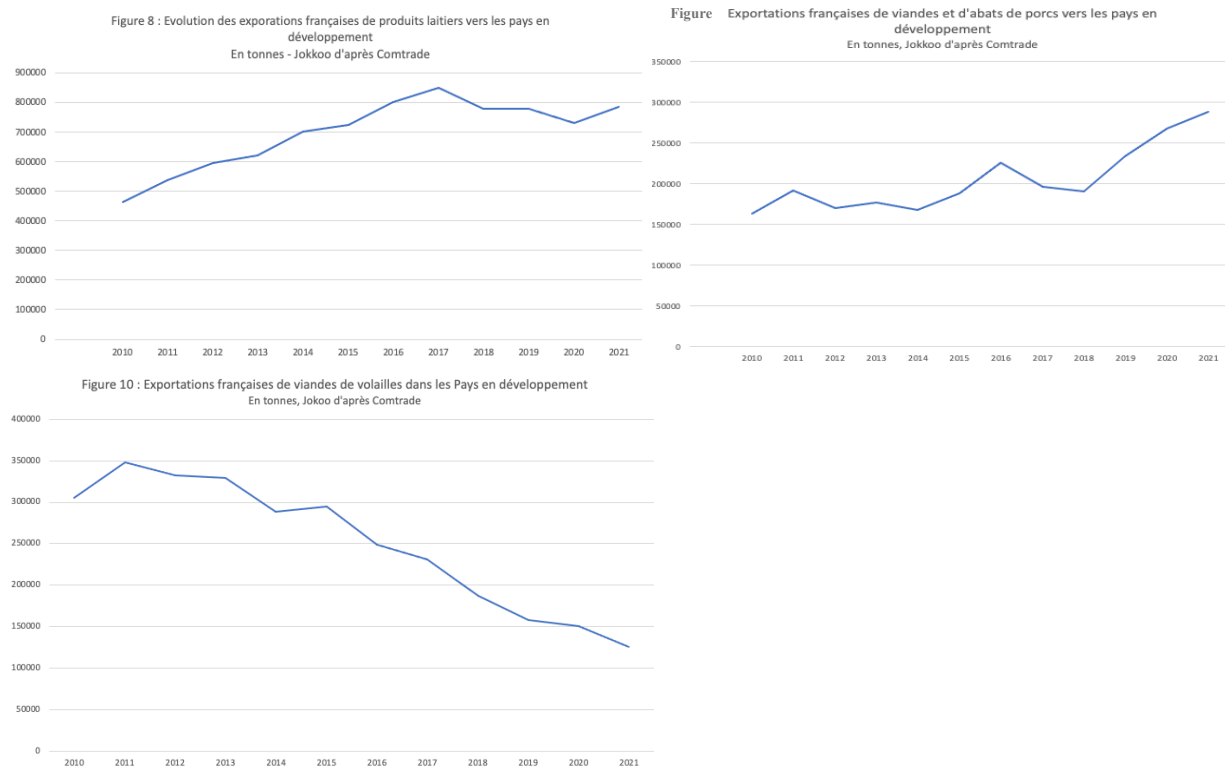
³⁵ Une variation sensible des indicateurs du commerce international est à noter depuis 2020 pour la filière porcine en 2020. Sous l'influence du rebond du marché chinois (suite à l'épidémie de peste porcine africaine qui a touché ce pays) la filière dégage un excédent commercial en 2020 (61 millions d'euros) et augmente nettement le pourcentage d'exportation de sa production (39% en valeur).

3. Enjeux et impacts des exportations françaises de produits d'élevage vers les pays en développement

3.1 Situation générale du commerce de produits d'élevage vers les pays en développement

Les exportations de produits d'élevage français vers les pays en développement (PED) ont connu une hausse au cours des années 2010 en valeur et, plus significativement, en volume. Ainsi, entre 2010 et 2021, la part des exportations françaises en volume de produits animaux vers les pays en développement est passée de 16% à 21%³⁶.

Cette croissance s'explique en grande partie par la croissance des ventes de produits laitiers, qui dominent les échanges et représentent plus de la moitié des exportations de produits animaux vers les pays en développement. Concernant les exportations de viandes, les tendances sont variables selon les filières. Depuis dix ans, la viande de porc connaît une forte croissance de ses échanges avec l'Asie, alors que, les exportations de viande de volaille vers les PED connaissent, depuis 2011, une forte tendance à la baisse, et ce malgré une demande en forte augmentation au niveau mondial.



³⁶ D'après UN Comtrade, analyse des évolutions des exportations des catégories de produits suivantes : 01 – Animaux vivants, 02- Viandes et abats comestibles, 04 - Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs, 05 - Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs.

Ces évolutions de la structure des exports français de produits d'élevage ont plusieurs effets potentiels :

- Une production accrue de produits animaux à faible coût sur le sol français, puisque les marchés des pays en développement sont davantage orientés vers des produits accessibles en matière de prix³⁷. Cette orientation des filières, vers des produits qui doivent nécessairement être compétitifs sur le marché mondial, a un effet direct sur la recherche de productivité, qui dépend elle-même d'une recherche de rentabilité des systèmes d'élevage et des unités de transformation agro-industrielle ainsi que de l'optimisation des systèmes de commercialisation.
- L'augmentation de la concurrence de produits français vis-à-vis de la production de filières de pays en développement, où les productions animales recouvrent une importance particulière en matière de moyens de subsistance. En effet, l'élevage fait partie des systèmes de production de 1,7 milliard de petits exploitants agricoles dans les pays en développement et joue, par conséquent, un rôle économique important dans les pays en développement³⁸.

3.2 Exportations vers les pays en développement : la problématique des marchés de dégagement

L'impact des exports français sur les filières d'élevage des PED est une problématique historiquement traitée par les organisations de solidarité internationale. Beaucoup d'entre elles dénoncent les conséquences sociales de la déstructuration des filières par des produits alimentaires importés dans un contexte où, à l'échelle mondiale, 79% des personnes les plus pauvres vivent en milieu rural et pratiquent généralement une activité agricole³⁹. Dans ce débat historique, les denrées produites « en bout de chaîne » industrielle posent problème de manière récurrente. Ces denrées sont des co-produits difficilement commercialisables sur le marché européen (lait écrémé, bas morceaux de poulets, viandes désossées ...) et sont exportées, après la vente des productions les plus demandées (matière grasse laitière, blanc de poulet, jambons ...), vers des « marchés de dégagement ». Cette notion ne fait pas l'objet de définition stricte. Elle a néanmoins été affinée en France suite à l'interpellation de représentants des Départements d'outre-mer (DOM) sur la concurrence agressive des importations de produits animaux métropolitains sur leurs marchés locaux. Questionné à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, a annoncé en 2018 une « *saisine de l'Autorité de la concurrence pour pouvoir traiter ces marchés de dégagement, c'est-à-dire des produits à très bas prix, qui ne permettent pas aux productions locales de créer les conditions de leur développement économique* ». Dans le cadre de cette procédure, l'Autorité de la concurrence s'est référée au deuxième alinéa de l'article L. 420-5 du Code de commerce pour définir les marchés de dégagement : « *En Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion et dans le Département de Mayotte, lorsque des denrées alimentaires identiques ou similaires à celles qui sont produites et commercialisées localement sont proposées aux consommateurs à des prix manifestement inférieurs à ceux pratiqués dans l'hexagone, la conclusion d'un accord entre les acteurs de l'importation et de la distribution, d'une part, et ceux de la production et de la transformation locales, d'autre*

³⁷ OCDE/FAO (2021). « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030 »

³⁸ IPES Food (2022). La politiques des protéines, décrypter les discours sur la viande, le poisson, les « protéines alternatives » et la durabilité.

³⁹ FIDA (2019). Rapport annuel 2019.

part, peut être rendue obligatoire par le représentant de l'État dans le territoire. Celui-ci prend en compte les volumes de produits concernés, la situation économique des producteurs locaux et l'intérêt des consommateurs à très faibles revenus »⁴⁰.

Dans le cadre de ces débats parlementaires, les discussions se sont focalisées sur les exportations de découpes de poulets congelés vers les outre-mer, et en particulier vers La Réunion. Dès 2015, un rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale soulignait que « *les prix des cuisses surgelées importées sont très bas à La Réunion, et toujours inférieurs à ceux de métropole : – 20 % par rapport au frais, et – 30 % par rapport au surgelé. Et cela malgré les coûts de fret et de stockage supplémentaires* ». Ce rapport estimait que « *des groupes de distribution et des importateurs utilisent les départements d'outre-mer comme des marchés de dégageement pour certains produits, ce qui a pour effet de casser les prix et donc de pénaliser les productions locales* »⁴¹. En effet, de nettes différences de prix ont pu être observées entre les produits importés et locaux, puisque la valeur déclarée en douane des importations était de 1,81 euro/kg (alors que les cours du gros en métropole étaient en moyenne de 3,50 euros/kg), dans un contexte où le poulet réunionnais se vendait en frais à plus de 8 euros/kg. Dans le cadre du rapport intitulé « *Promouvoir la cohésion et le développement dans les régions ultrapériphériques de l'Union: application de l'article 349 du traité FUE (2016/2250(INI))* », le Parlement européen a également condamné « *les pratiques commerciales telles que celles des marchés de dégageement, qui finissent par déstabiliser les économies locales* », confirmant ainsi la prise de conscience des impacts négatifs de ces pratiques sur les marchés ultra-marins, à défaut d'inclure la problématique plus large de leurs impacts sur les économies en développement.

Encadré 5 : La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale alerte sur les impacts des produits de dégageement

« Il ne faut pas nier ou minimiser la spirale destructrice de l'exportation de produit à bas coûts qui asphyxie les pays du Sud sans produire de valeur ajoutée sur nos territoires. À cet égard, il ne faut pas négliger les conséquences des orientations des débuts de la politique agricole commune (PAC) – avec les restitutions à l'exportation – qui ont conduit à développer des modèles de production qui perdurent encore aujourd'hui, avec de grandes difficultés depuis la fin des subventions.

En effet, la France n'est pas compétitive sur les productions de masse, car elle est concurrencée par des pays où les coûts de production sont beaucoup moins élevés et parce que les produits sont d'une qualité standard qui ne varie pas ou très peu selon le lieu de production. »

Source : Rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires (2015)

3.3 Exemple des impacts des produits de dégageement français dans les pays en développement

Face à l'augmentation de la part des exportations françaises de produits d'élevage vers les pays en développement et des risques de déstabilisation des marchés locaux par des

⁴⁰ Autorité de la concurrence (2018) - Distribution des produits de grande consommation en outre-mer : le gouvernement saisit l'Autorité.

⁴¹ Assemblée nationale (2015). Rapport d'information de la commission des affaires économiques sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires.

exportations à bas coût, trois marchés de dégagement sont analysés pour envisager les conséquences des évolutions actuelles des exports françaises de produits laitier, de viande de poulet et de viandes de porc. Il s'agit :

- Des exportations de poudres de lait réengraissées en matière végétale vers l'Afrique de l'Ouest.
- Des exportations de découpes de poulets congelées vers l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Des exportations d'abats de porcs vers l'Asie.

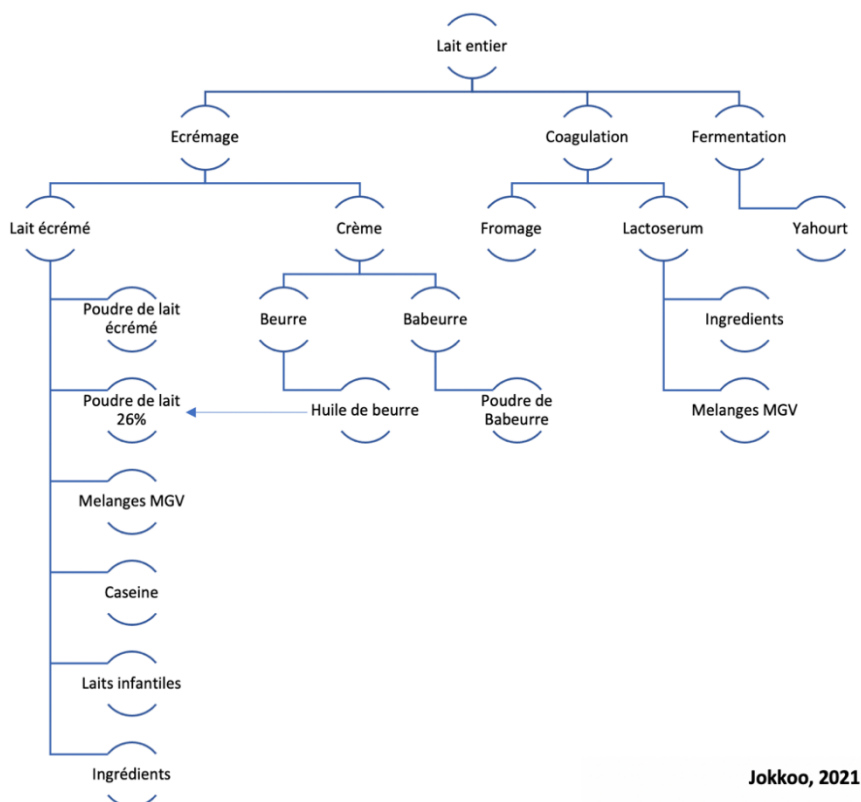
Les mélanges MGV en Afrique de l'Ouest⁴²

Alors que l'équilibre entre l'utilisation de matières grasses et de matières protéiques est problématique au sein de l'industrie laitière française (cf. encadré n°1 page 12), la valorisation du lait écrémé est un enjeu majeur dans la chaîne de commercialisation. Elle est soumise à plusieurs options de transformation : les poudres infantiles, l'alimentation animale, l'usage agro-industriel, la transformation en ingrédients laitiers ou le réengraissage. Cette dernière solution consiste à réengraisser les poudres de lait écrémé avec de l'huile de beurre ou avec des matières grasses végétales (huile de palme en général, et huile de coco ou huile de coprah). Grâce à des avancées techniques au début des années 2000 et à une demande croissante de produits à bas coûts dans les pays en développement, la production des mélanges poudre de lait / matière grasse végétale (dit mélange MGV) s'est rapidement développée, compte tenu du faible coût de ce produit. Entre 2008 et 2020, les montants des exportations européennes de mélange MGV ont plus que triplé pour atteindre 2,1 milliards d'euros, soit 9,1% des exportations de produits laitiers. Avec l'Asie (37% des exportations mondiales), l'UE-28 est un poids lourd du marché mondial des mélanges MGV (35% des exportations mondiales), qui représentent actuellement 10% du commerce mondial de produits laitiers⁴³.

⁴² Le terme Afrique de l'Ouest désigne ici les États de la Communauté économique d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

⁴³ Christian Corniaux, Guillaume Duteurtre, Djiby Dia, Vincent Chatellier (2021). Les produits low-cost dans l'internationalisation des marchés agro-alimentaires : le cas des exportations européennes de poudres lactées MGV en Afrique de l'Ouest. 15èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales, Toulouse.

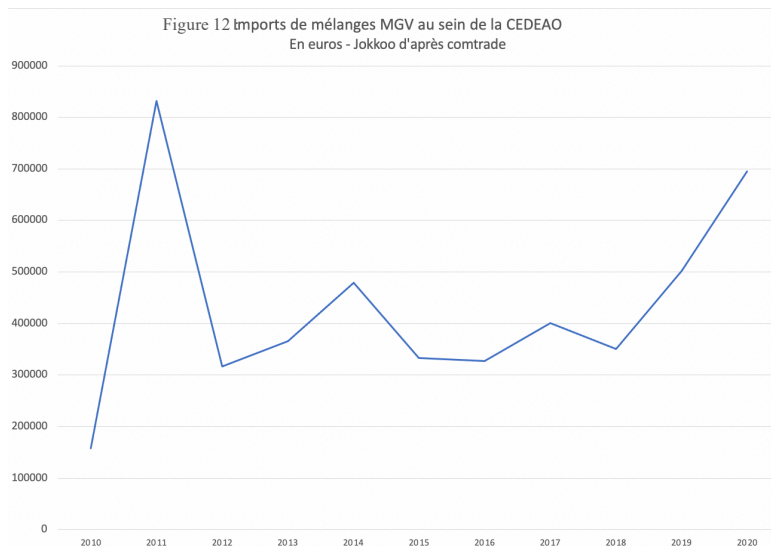
Figure 11 : Chaîne de transformation des produits laitiers



Parmi les importateurs de mélanges MGV européen, l’Afrique de l’Ouest occupe une place importante. Le CIRAD et l’INRAE estiment que l’Afrique de l’Ouest absorbe un tiers des exports des mélanges MGV de l’Union européenne en 2020. Il s’agit, par conséquent, de son premier marché export des mélanges MGV (Corniaux et al, 2021). Symétriquement, l’Europe est également le premier fournisseur du marché ouest-africain et exporte deux tiers des mélanges MGV consommés dans cette région du monde, tandis qu’elle ne pèse que 37% des importations de poudres grasses de ces mêmes pays⁴⁴. Les ventes de mélanges MGV vers l’Afrique de l’Ouest connaissent un fort dynamisme depuis le début des années 2010. Entre 2008 et 2020, les montants des exportations européennes de ces mélanges MGV ont plus que triplé pour atteindre 2,1 milliards d’euros.

Ces importations sont fortement concurrentielles : à moins de 1 700 €/t en moyenne en 2019 (+12% /2018), elles sont nettement moins chères que les poudres grasses (2 100 €/t ; +3% /2018). Une fois réhydraté, le prix du litre de mélange MGV reste inférieur de 0,20 €/l par

⁴⁴ Economie de l’élevage, dossier marchés mondiaux, produits laitiers (2020) – Idele.



rapport au lait local, soit deux tiers à moitié moins cher que le prix payé au producteur (entre 0,30 et 0,45 €/l selon les pays)⁴⁵. Importés généralement en sacs de 25kg, qui subissent un droit de douane de 5% au sein de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), les mélanges MGV sont directement consommés par les ménages ou transformés sous diverses formes par des

laiteries ou des mini laiteries. La traçabilité des mélanges MGV sur les marchés ouest-africains est une problématique majeure. L'étiquetage des produits vendus aux consommateurs est souvent peu explicite, ne permettant pas une différenciation avec une poudre de lait grasse.

Encadré 6 : Des mélanges MGV, sans plus-value nutritionnelle ...

(extrait de l'article de SOS Faim « Vitalait et vivalait, c'est pas du lait », de mai 2020)

SOS Faim a soumis les succédanés de lait aux matières grasses chimiques à une analyse rigoureuse, en sollicitant l'expertise du Pr Yvan Larondelle (UCLouvain), bioingénieur spécialisé dans la qualité nutritionnelle des matières grasses alimentaires. (...)

Pr Yvan Larondelle confirme qu'à l'exception de la poudre Bonilait, qui est composée d'huile de coco, la matière grasse végétale utilisée par les marques examinées provient d'une huile de palme décolorée et désodorisée par un processus de raffinage. Le chercheur ne manque évidemment pas de souligner l'impact désastreux de la production de ce composant sur l'environnement. Mais il rappelle aussi qu'un débat porte également sur les risques sanitaires du processus de raffinage. Selon lui, un dosage analytique des éléments toxiques que cette manipulation pourrait avoir générés serait donc bienvenu.

Sur le plan nutritionnel, le chercheur souligne qu'aucune des poudres analysées n'offre de « plus-value » par rapport aux produits laitiers préexistants. La valeur nutritive de leur matière grasse est faible et donc, à ce niveau non plus, rien ne justifie l'invasion du marché laitier d'Afrique de l'Ouest par ces nouveaux produits. En effet, Vivalait, Vitalait et les autres poudres passent à côté de toute une série d'éléments indispensables ou positifs que contiennent les véritables produits laitiers, dont l'acide ruménique ou la vitamine D.

Dans cette situation d'information partielle, nombre de consommateurs ouest-africains privilégient le prix du produit. Cette faible segmentation du marché conduit à une concurrence directe entre les produits laitiers locaux et les mélanges MGV, qui ne sont pourtant pas considérés comme des produits laitiers par le Codex Alimentarius. Il est d'ailleurs

⁴⁵ G. Duteurtre, C. Corniaux, A. De Palma (2020). Lait, commerce et développement au Sahel : Impacts socio-économiques et environnementaux de l'importation des mélanges MGV européens en Afrique de l'Ouest. Rapport pour les Groupes « Les Verts » et « S&D » du Parlement Européen, CIRAD.

remarquable que la consommation domestique et directe des mélanges MGV est inexistante en Europe. En France, leur production et leur importation (comme celle de tous les succédanés de produits laitiers⁴⁶) ont été interdites jusqu'en 1988, afin de garantir l'information des consommateurs sur la composition des produits laitiers, avant que cette mesure soit condamnée par la Cour de justice européenne⁴⁷, entraînant l'autorisation de la commercialisation des mélanges MGV sur le marché français.

Figure 13 : Schéma de commercialisation et d'utilisation des mélanges MGV européens (Duteurtre et al, 2020)

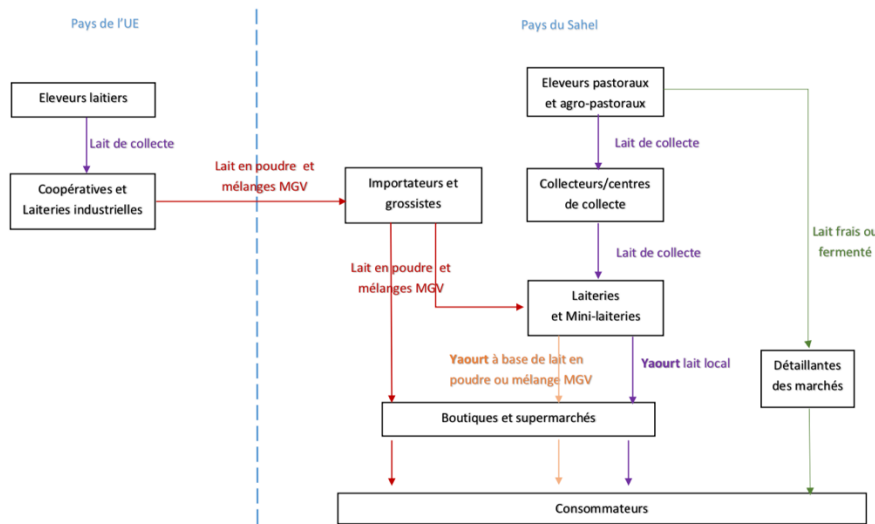


Figure 8 : Graphique de la chaîne de valeur Yaourt en Afrique de l'Ouest

Enfin, les consommateurs ouest-africains comparent deux produits (les mélanges MGV et le lait local) dont les ordres de prix varient du simple au triple, en leur accordant parfois les mêmes caractéristiques nutritionnelles⁴⁸. Cette situation trouble le choix de consommateurs qui souhaitent se tourner vers des produits laitiers qualitatifs.

⁴⁶ Succédané : tout produit alimentaire qu'on peut substituer à un produit laitier et qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier.

⁴⁷ Christian Corniaux, Guillaume Duteurtre, Djiby Dia, Vincent Chatellier (2021). Les produits low-cost dans l'internationalisation des marchés agro-alimentaires : le cas des exportations européennes de poudres lactées MGV en Afrique de l'Ouest. 15èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales, Toulouse.

⁴⁸ Entretiens avec des formatrices burkinabè. Jokko, 2021.

Dans le contexte de croissance des exportations européenne, la France est un contributeur relativement modeste de l'offre de mélanges MGVS en Afrique de l'Ouest (4% des exports européens de mélanges MGVS en 2021, marché dominé par l'Irlande, la Pologne et les Pays-Bas). La CEDEAO ne représente qu'un pourcentage minime des exports de mélanges MGVS français en 2021, qui sont principalement destinés au marché européen, et en premier lieu au Royaume uni, à l'Espagne, à la Belgique et à l'Italie. Depuis 2010, le niveau d'exportation français des mélanges MGVS est volatile, et dépendant des cours mondiaux (étant donné que le produit est stockable). Dans ce contexte, la part des exports français de mélange MGVS vers la CEDEAO a progressé en passant de 2% en 2010 à environ 8% en 2021. Pour autant, la part de la France dans les importations de la CEDEAO décline depuis 2017 et la fin des quotas européens. Sur ce marché, la France est supplantée par ses principaux concurrents.

Figure 14 : Les 10 principales destinations des exportations de mélanges MGVS françaises en 2021
En tonnes, Jikkoo d'après UN Comtrade

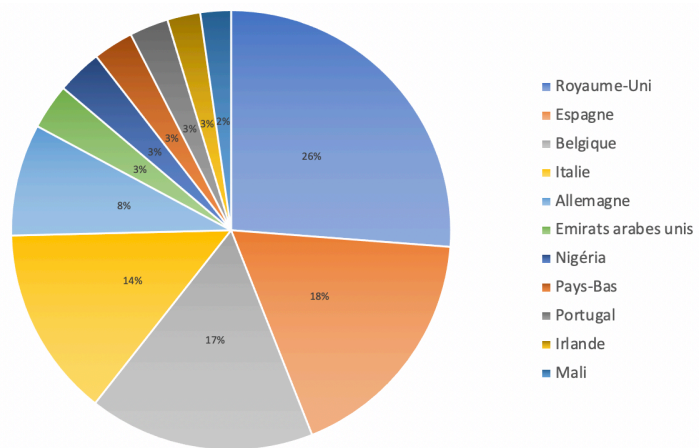


Figure 15 : Part des exportations vers la CEDEAO dans les exportations françaises de mélanges MGVS
En tonnes - Jikkoo d'après Direction générale des douanes et Comtrade

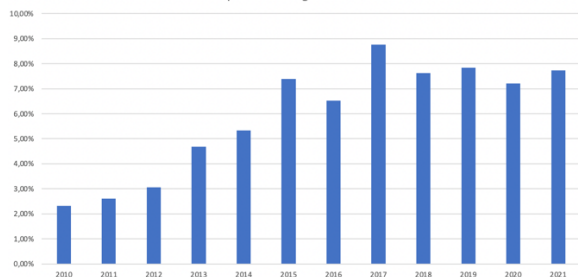
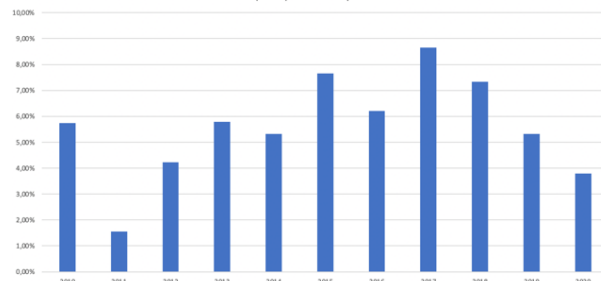


Figure 16 : Part de marché des exportations Françaises parmi les importations de mélanges MGVS de la CEDEAO
En valeur (Euros) - Jikkoo d'après Comtrade



Alors que la France est le premier exportateur de poudre écrémée en Europe, il apparaît assez clairement qu'elle n'a pas misé au même niveau que certains de ses concurrents sur les exportations de ce produit à bas prix vers les pays en développement. Pour autant, **aussi modeste soit sa contribution directe aux exportations de mélanges MGVS vers l'Afrique de l'Ouest, la participation à cette concurrence agressive envers le lait local pose question.** En effet, elle est fortement dénoncée par des organisations de producteurs d'Afrique de l'Ouest et de la société civile qui se sont organisées, à partir de 2018, pour lutter contre l'absence de transparence sur la composition du produit et ses impacts sur la production de lait local. À cette période, une coalition regroupant plus de quinze organisations régionales d'agriculteurs et d'éleveurs, 55 organisations agricoles nationales, une organisation de producteurs laitiers européens (European Milk Board) et six organisations de la société civile internationale a lancé une campagne intitulée « *Mon lait est local* ». Couvrant six pays

(le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal, la Mauritanie et le Tchad), elle promeut la consommation de lait local, l'augmentation des soutiens publics à la filière et une amélioration de la protection douanière. En 2019, des ONG belges et françaises⁴⁹ ont lancé une initiative parallèle en Europe intitulée « *N'exportons pas nos problèmes* », qui porte trois revendications principales : adopter des mesures de gestion de l'offre de la production laitière, mettre en place des relations commerciales équitables entre l'Union européenne et l'Afrique et soutenir les filières locales africaines via une politique de développement cohérente⁵⁰. Ces campagnes de plaidoyer ont, entre autres, pour objectif d'influencer l'*Offensive lait*, une démarche initiée par la CEDEAO en 2017 en réponse aux interrogations émergentes des organisations paysannes et de la société civile. L'*Offensive lait* s'est donnée pour objectif « *de doubler la production à l'horizon 2030* » et a permis d'adopter un « *programme prioritaire d'investissement* »⁵¹ en 2020, qui affirme la volonté de développer la filière laitière régionale. Au sein de ce programme, il est considéré que l'objectif de l'Afrique de l'Ouest en matière d'augmentation de la production « *aboutira à une réduction substantielle des produits laitiers importés pour la satisfaction de la demande de lait* ». Néanmoins, ce texte n'affirme pas de revalorisation du Tarif extérieur commun de la CEDEAO (qui définit le niveau des droits de douane) sur les poudres de lait importées et sur les mélanges MG. Début 2022, Mon Lait est local s'est étendu à d'autres organismes au sein de la Plateforme Régionale Multi-Acteurs d'Appui à la Promotion du Lait local en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le débat sur les impacts sociétaux des exportations de mélange MG s'implante également en France. Le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL) a en particulier noué un partenariat avec le CIRAD pour « *étudier les stratégies RSE des firmes investissant ou exportant du lait sur le continent africain* » en 2021⁵².

Néanmoins, il convient de souligner que la contribution indirecte de la France à la fabrication croissante de mélange MG est aujourd'hui peu étudiée. Alors que le pays est un producteur important de poudre de lait, on pourrait en effet s'interroger sur l'utilisation finale de ce produit dans les pays importateurs (par exemple, 4% des poudres écrémées français sont exportés en Pologne en 2021 et 2% en Malaisie, deux importants producteurs de mélanges MVG). La complexité des flux commerciaux (entre pays et au sein de chaque pays) rend cependant très difficile cette traçabilité. Enfin, nous constatons que, alors que la pression des mélanges MG sur les marchés des pays importateurs est largement étudiée, peu de travaux s'intéressent aux conséquences environnementales et sociales des approvisionnements à bas coûts en huiles végétales utilisées dans la fabrication de ces poudres. Une vision plus globale des enjeux commerciaux de l'approvisionnement en matières premières et de l'exportation de poudre de lait réengraissée pourrait permettre d'affiner l'analyse des impacts environnementaux et sociaux des mélanges MG.

⁴⁹ SOS Faim Belgique, Oxfam-Solidarité, AVSF, CFSI, Vétérinaires sans frontières

⁵⁰ Cf. <https://www.nexportonspasnosproblemes.org>

⁵¹ Commission de la CEDEAO, Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (2020). Document de Programme Prioritaire d'investissements - Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest.

⁵² France Terre de lait (2021). Christian Corniaux : « Les grandes entreprises laitières ont toutes leur rôle à jouer pour favoriser la collecte locale du lait ».

Les exportations de découpes de poulets congelés vers l'Afrique subsaharienne

Les exports de viande de volaille française vers les pays tiers sont historiquement tournés vers deux types de produits : les « poulets export » destinés au Proche et le Moyen-Orient (PMO), et les découpes de dindes et de poulet congelés exportées vers l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Depuis 2014, les exportations françaises de « poulets export » sont en net recul. La France a en effet perdu nombre de ses débouchés historiques au début des années 2010 : le marché russe, suite au décret de l'embargo alimentaire (2014), et les marchés du Proche et Moyen-Orient (PMO) suite à la fin du versement des restitutions européennes (2014). Parallèlement,

en Europe, la Belgique et les Pays-Bas se sont dotés d'une industrie de l'abattage-découpe très compétitive au cours des années 2000. À partir des années 2010, la Pologne a également développé son outil industriel et est progressivement montée en puissance dans la production de découpes de poulet à des prix très compétitifs. Sur cette même période, les industriels français de la filière ont consacré peu d'investissements à la modernisation de leurs outils de production, si bien que la filière française du poulet standard a progressivement perdu en compétitivité. Ainsi les importations françaises de viande de poulet ont fortement augmenté sur la décennie 2010 (+ 55 % entre 2010 et 2019).⁵³

L'exportation de découpes de volaille congelées (cuisses, pilons, ailes, pattes...) est issue d'une autre filière de production que celle du poulet export. En effet, en Europe, alors que les blancs de poulet sont principalement consommés en Europe, les parties restantes, telles que les cuisses et les ailes de poulet, sont exportées vers des pays tiers⁵⁴. L'export de ces produits, en premier lieu vers l'Afrique, permet à l'industrie avicole française d'optimiser l'écoulement de sa production et d'y ajouter de la valeur. Ces co-produits

Figure 17 Les exportations françaises de volailles vers l'Afrique
Exportations vers ensemble du continent Africain, en tonnes. Jokkoo d'après CCI, Direction générale des douanes et UN Comtrade

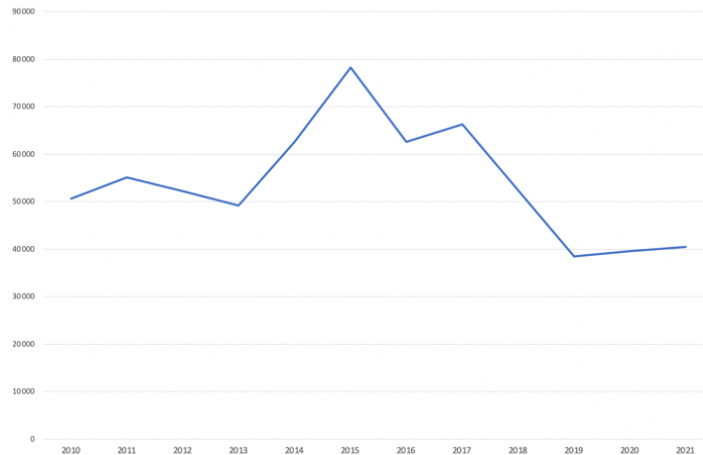
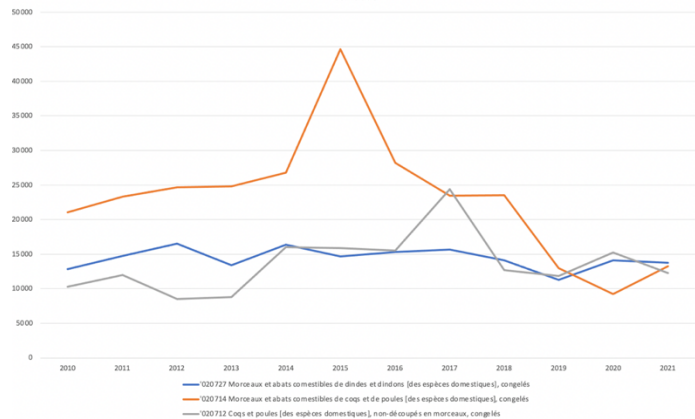


Figure 18 Les exportations françaises des principaux produits issus des volailles destinées à l'Afrique
Exportations vers ensemble du continent Africain, en tonnes. Jokkoo d'après CCI, Direction générale des douanes et UN Comtrade

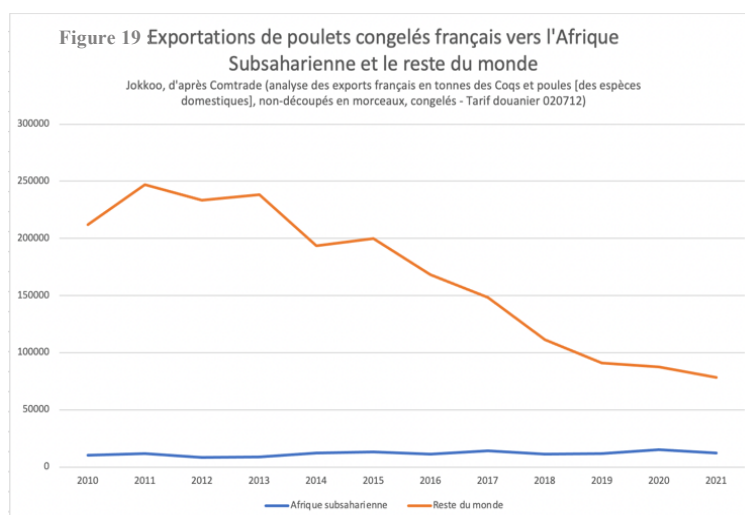


⁵³ France AgriMer (2021). COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES FRANÇAISES.

⁵⁴ Dorothea Kulla, Priscilia Amoussou, Ambroise Yawédeou Dognon Tankpinou Rémy Gbèdé, Inès Thècle Glele, Maximilian Graser, Kouété Paul Jimmy, Sakiratou Karimou, Agoussoussi Thierry Kinkpet, Kai A. Klause, Gabriela Maldonado Castro, Esther Minguemadje Marner (2021). L'impact des importations de poulet sur la filière avicole béninoise. Centre pour le Développement Rural (SLE) Berlin.

industriels concurrencent les productions locales sur de nombreux marchés mal protégés. Depuis le début des années 2000, la société civile africaine et européenne dénonce cette situation. Dès 2004, la campagne « *Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique !* »⁵⁵ a alerté l'opinion publique française de la manière suivante : « *L'exportation de produits congelés vers des pays, dont on sait qu'ils ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire à une production locale concurrentielle, interpelle. L'envoi de rebuts non consommés en Europe vers des pays tiers suscite des interrogations éthiques plus aiguës : les entreprises ont à répondre de leurs pratiques et de leur déontologie. Si elles ne le font pas, les consommateurs-citoyens pourront sans doute, par le biais de campagnes et d'interpellation, les pousser* ».

Depuis cette époque, il semble que les acteurs de la filière française d'export des découpes de volaille continuent de considérer la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne comme des marchés de dégageement. Dans un contexte où les exportations de volailles françaises ont chuté de près d'un tiers en 10 ans, les exportations vers l'Afrique n'ont baissé « que » de 13%. Face à ce constat, il est notable que la structure des

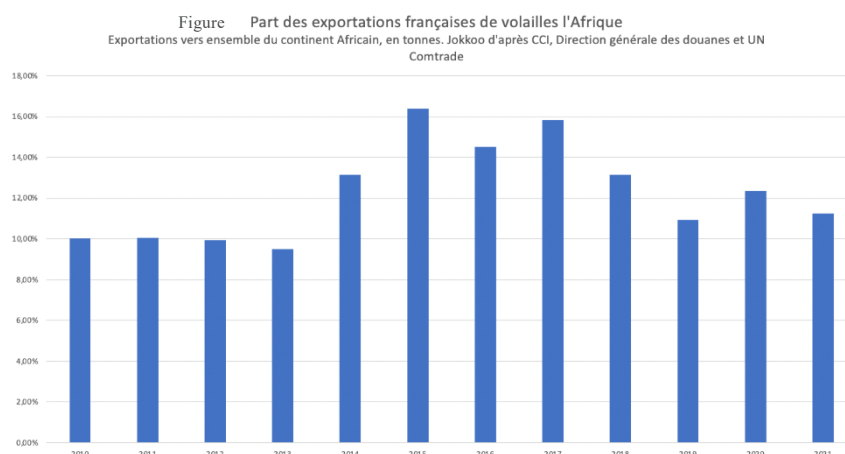


produits commercialisés par la France a changé : à l'époque de la fin des restitutions, la France a considérablement diminué ses exports de découpes de poulets congelés vers l'Afrique. Par contre, elle maintient ses volumes d'exports de deux autres catégories de produits : les coqs et poules entiers congelés (cette catégorie comprenant les poulets « export » et les poules pondeuses de réforme, non consommées en Europe et qui sont spécifiquement écoulées vers le marché africain) et les « morceaux et abats comestibles » de dindes et de dindons. Ces trois catégories de produits congelés⁵⁶ représentaient 87% des exportations françaises de viandes et abats comestibles de volailles vers l'Afrique en 2010, 96% en 2015, 97% en 2021. Ce sont les trois produits dont le prix au kilogramme est le plus faible au sein de la catégorie « *Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]* ».

⁵⁵ Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique! (2004). Agir Ici, CCFD, CFSI, GRET, SOS FAIM, IRED, ACDIC, SAILD, ANAB, IPRAVI.

⁵⁶ Morceaux et abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], congelés ; Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], congelés ; Coqs et poules [des espèces domestiques], non-découpés en morceaux, congelés.

Le croisement des tendances de la baisse des exports français de « poulet export » et de la hausse des exportations de ce produit vers l’Afrique aboutie, par ailleurs, à une forte hausse du taux d’exportation des volailles entières congelées vers l’Afrique subsaharienne, qui représentait 4,5% du marché français en 2010, contre 13,4% en 2021 (14,6 en 2020).



Les principaux clients africains des exportations françaises de volailles sont les suivants en 2021 :

Pays	Part de chaque pays dans les exportations françaises en Afrique
Bénin	28%
Congo	13%
Gabon	11%
Congo, République démocratique du	10%
Guinée	6%
Comores	5%
Togo	5%
Guinée équatoriale	3%
Niger	3%
Mozambique	3%

Jokkoo, 2022 d'après UN Comtrade

Le Bénin, le Congo, le Gabon et la RDC captent deux tiers des exportations. Les positions françaises sont les suivantes sur les principaux produits exportés :

	Bénin	Congo	Gabon	RDC
Abats de poulet	2	11	7	14
Abats de dinde	1	6	5	3
Poulet export	1	2	5	7

Rang de la France en tant que fournisseur (2021) – Jokkoo d'après UN Comtrade

Au niveau des quatre principaux clients africains de la France, des tendances sensiblement différentes sont à noter :

- Le Bénin est un client historiquement important dont les imports de produits français connaissent une forte baisse (divisés par 3 en 10 ans), en particulier ceux d'abats de viandes de dinde et de poulet (appelés « poulet morgue » au Bénin), les deux principaux produits exportés par la France vers ce pays. Ces baisses peuvent être corrélées à des interdictions de circulation de la viande congelée au Bénin et des mesures de protection contre la

concurrence importée au Nigeria, puisqu'une large part des importations béninoises sont réexportés de manière informelle vers le Nigeria (Golub et Mbaye, 2019). La FAO (2015) estime qu'environ 80 % des importations de poulet au Bénin sont réexportées vers ce pays.⁵⁷

- Le Congo est un marché relativement stable pour la France qui importe principalement des poulets non découpés congelés (poulet export).

- Le Gabon et la RDC sont des marchés en croissance constante depuis 10 ans. Le Gabon importe essentiellement des découpes congelées (ses importations de découpes congelées de dinde française ont été multipliées par trois en dix ans). La RDC était un faible importateur jusqu'en 2016/2017. Depuis, il connaît une forte hausse des importations de volailles françaises (777 tonnes en 2015 contre 4186 tonnes en 2021), et en particulier de poulet congelé entier français (de 276 en 2015 à 2315 tonnes en 2021).

Cette analyse géographique révèle que les canaux d'exportation française de viandes de volaille vers l'Afrique restent basés sur des échanges de produits à faible valeur ajoutée. Cependant, ils semblent connaître des évolutions récentes suite à la fin des subventions des exportations européennes, en particulier à travers la diversification des destinations de l'export. Ces changements tiennent certainement aux fusions des opérateurs au sein de l'industrie de la volaille française, qui aboutissent à la mise en œuvre de nouvelles stratégies de commercialisation.

Ces constats sous-tendent deux tendances distinctes :

- La persistance de la considération de l'Afrique comme un marché de dégageant.
- Le renforcement du rôle de l'Afrique en tant que marché d'ajustement du poulet export.

Alors que l'Afrique importe 20% de la viande consommée par ses habitants (soit deux fois plus que la moyenne mondiale), et que le poulet représente 55% de ces imports⁵⁸ (en provenance principalement du Brésil, des USA et de l'Union européenne)⁵⁹, la stratégie française d'export des viandes de volaille en Afrique reste globalement inchangée depuis plusieurs décennies, malgré les appels de certains États (Nigeria, Afrique du Sud...) et des organisations de producteurs africains en faveur d'un renforcement de la production locale. Dans un contexte où la filière française est en grande difficulté et peine à répondre à sa demande intérieure, ce constat témoigne d'une faible évolution des logiques d'exportation.

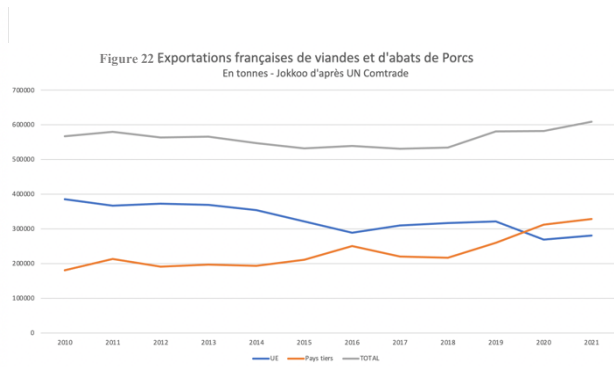
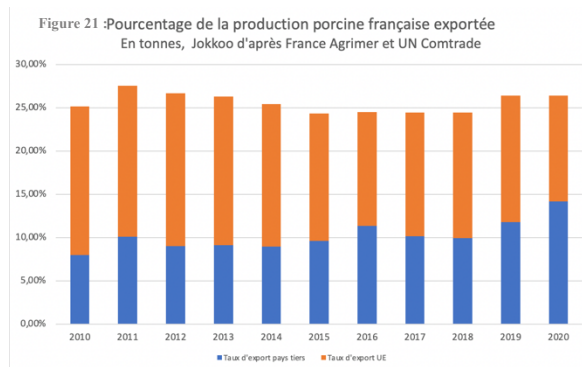
Les exportations d'abats de porc vers l'Asie

Concernant la filière porcine, les marchés de dégageant identifiés concernent essentiellement les abats de porcs. L'analyse des exportations françaises révèle une tendance des volumes d'exportation à la hausse, et un pourcentage d'export vers les pays tiers en croissance, en particulier depuis 2017, logiquement liée à la demande croissante de la Chine au cours des cinq dernières années.

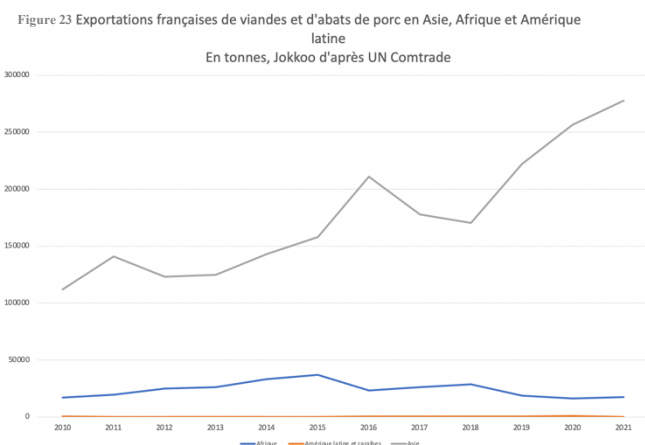
⁵⁷ Dorothea Kulla, Priscilia Amoussou, Ambroise Yawédeou Dognon Tankpinou Rémy Gbèdè, Inès Thècle Glele, Maximilian Graser, Kouété Paul Jimmy, Sakiratou Karimou, Agoussoussi Thierry Kinkpet, Kai A. Klause, Gabriela Maldonado Castro, Esther Minguemadje Marner (2021). L'impact des importations de poulet sur la filière avicole béninoise. Centre pour le Développement Rural (SLE) Berlin.

⁵⁸ Philippe Chalmin, Yves Jegourel (2019). Arcadia, annual report on commodity analytics and dynamics in Africa. Cyclope, Policy Center for the new South.

⁵⁹ Agence Ecofin (2020). Volaille : la bataille du continent africain contre les importations à bas prix.



Face à cette augmentation, les volumes d'exportation de viande porcine française vers les pays tiers ont dépassé ceux des exportations vers l'Europe depuis 2020. Cette évolution s'explique en grande partie par un quasi triplement des volumes exportés par la France vers l'Asie entre 2010 et 2021. Parmi les exportations qui connaissent les plus fortes croissances, celles de viandes désossées et congelées font l'objet d'un net rebond depuis 2018⁶⁰. On remarque également une hausse continue des exportations d'abats comestibles congelés. Ces hausses sont concomitantes à une baisse des exports des produits frais ou réfrigérés, destinés aux pays plus proches en particulier européens. Cette évolution de la nature des produits exportés explique en partie la dégradation en valeur de la balance commerciale française des échanges de viande porcine.



⁶⁰ Si toutes les catégories de viandes de porc congelé ont connu une forte croissance, deux sous-catégories dominent les échanges : les « Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, congelés » et les « Viandes de porcins non domestiques, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses ainsi que des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés) ».

L'évolution continue des exportations d'abats comestibles de la France vers l'Asie atteste, contrairement aux viandes congelées, d'une tendance structurelle (non liée à la crise porcine chinoise) d'exportations de produits à faible valeur ajoutée vers les marchés de dégagement asiatiques (Chine et Philippines en particulier). Le plan de la filière porcine de 2018 note à ce titre : « les

gras et les abats : ce segment correspond à des produits à faible valeur ajoutée, mais qui sont très importants dans les équilibres économiques des entreprises, car leur valorisation est souvent meilleure dans les pays extérieurs. Dans le plan filière, il faut poursuivre les efforts pour ouvrir de nouveaux marchés afin de diversifier les débouchés »⁶¹, reprenant ainsi la caractérisation des marchés de dégagement.

L'analyse des impacts de ces exportations sur les marchés des pays en développement visés est néanmoins peu développée. En l'état, elle ne permet pas d'estimer les conséquences de ces exports sur les filières de production porcine locales.

Figure Exportations françaises des différents types de viandes et d'abats de porcs
En tonnes, Jokoo d'après UN Comtrade

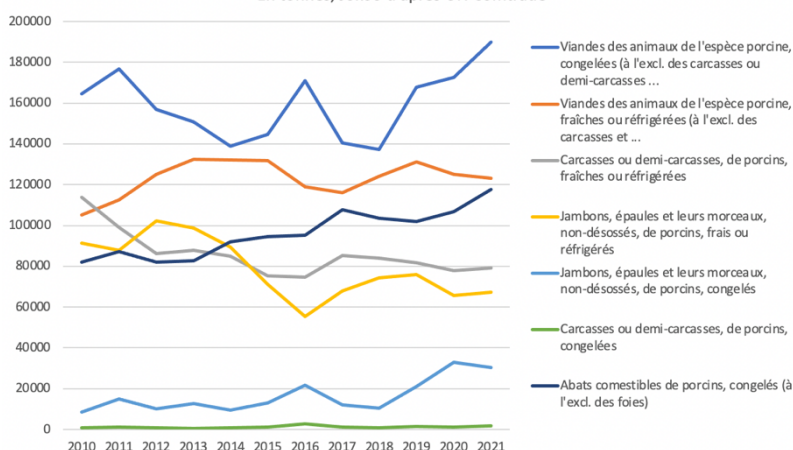
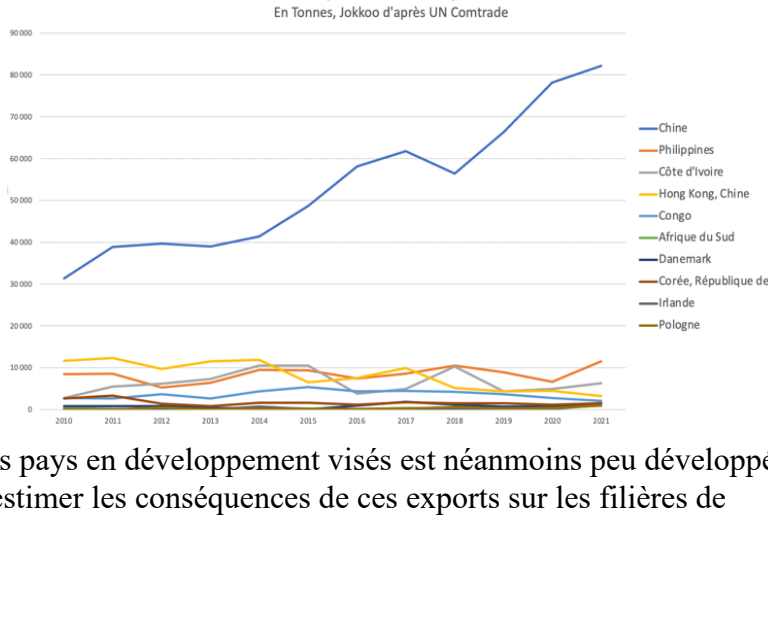


Figure 25 : Evolution des exportations françaises d'Abats comestibles de porcs, congelés (à l'excl. des foies)
En Tonnes, Jokoo d'après UN Comtrade



4. Des exportations vers les pays en développement issues de systèmes de production conventionnels et intensifs

Les données douanières ne classifient pas les exportations de produits agricoles selon leurs modes de production. Il est par conséquent nécessaire de raisonner par déduction pour comprendre de quels types de chaînes de valeurs sont issues la majeure partie des exportations vers les pays tiers et les pays en développement.

De ce point de vue, il est important de rappeler que l'essentiel de la production française de produits d'élevage des filières lait, volailles et porcs peut être considéré comme étant issu

⁶¹ Plan de la filière porcine française - 2018

d'élevages conventionnels sans Signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO)⁶². D'un point de vue historique, la transformation de l'élevage après-guerre, impulsée par les politiques agricoles européennes et françaises, a conduit à une intensification et à une industrialisation de l'élevage et de sa transformation en France. Notamment face à la nécessité de nourrir la population à des prix abordables s'est développé la zootechnie qui a permis aux éleveurs, aux vétérinaires et aux techniciens de produire plus et moins cher. Elle a abouti à une mécanisation de l'agriculture, à la densification des élevages et à l'augmentation de la taille des troupeaux. Ainsi, entre 1965 et 1995, la vitesse de croissance des poulets de chair, la quantité de lait produite par les vaches de race Holstein et la vitesse de croissance des porcins ont doublé⁶³. Sur la même période, la production et l'utilisation des engrais azotés de synthèse s'est intensifié, engendrant une très forte croissance de la production des céréales, servant aujourd'hui en grande partie à nourrir les animaux d'élevages.

4.1 L'exportation de produits d'élevage, un domaine maîtrisé par les grandes entreprises agroalimentaires

En 2019, le secteur agroalimentaire français compte 77 826 entreprises et emploie 6,3 % des salariés en équivalent temps plein des entreprises non financières et non agricoles implantées en France. Les industries agroalimentaires sont essentiellement des microentreprises (81 %) ou des petites et moyennes entreprises (17 %). Le commerce de gros de produits alimentaires est pratiqué par 22 927 entreprises, qui génèrent un chiffre d'affaires de 155,5 milliards d'euros, dont 25 milliards à l'export. Les 23 plus grandes entreprises génèrent une large part du chiffre d'affaires du secteur (43 %) et de sa valeur ajoutée (40 %) alors qu'elles ne représentent que 0,03% des entreprises du secteur. Les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, au nombre de 315, réalisent 92 % du chiffre d'affaires à l'exportation et les 23 grandes entreprises françaises du secteur génèrent, à elles seules, 54% de ce chiffre d'affaires à l'exportation⁶⁴.

Au sein des trois filières de production étudiées, une poignée de grands groupes produisent l'essentiel des produits destinés aux pays tiers. Ils sont, par conséquent, des acteurs stratégiques de l'exportation vers les pays en développement :

- Dans le secteur du lait, trois groupes produisent 64,5% des poudres grasses (Lactalis, Ingredia Prospérité Fermière et Sill) en 2017. Parallèlement, trois groupes produisent 58% de la poudre écrémée française (Lactalis, Savencia et Laïta).⁶⁵
- Dans le secteur du porc, trois groupes abattent 50% des animaux français en 2018 (Cooperl Arc Atlantique, Bigard et Agromousquetaires)⁶⁶.
- Dans le secteur de la volaille, deux groupes LDC (qui a racheté Doux et sa filière « poulets export »), via sa filiale SBV, et le Groupe Terrena, avec Galliance, dominent l'abattage de volailles en France⁶⁷.

Cette concentration des entreprises de la transformation s'inscrit dans une tendance plus large du marché international. En effet, la commercialisation des produits animaux se globalise, et

⁶² INAO (2020) - Viandes et charcuteries sous signes de la qualité et Label Rouge.

⁶³ Luc Mounier et Al (2021). Le bien-être des animaux d'élevage. Comprendre le bien être animal. Editions Quae.

⁶⁴ Agreste (2021). GRAPH'AGRI.

⁶⁵ France Agrimer (2018). La transformation laitière française : évolutions récentes. Données 2017.

⁶⁶ Réussir (2019). Les trois quarts des abattages en Bretagne sont aux mains de quatre groupes.

⁶⁷ LSA (2019) - LDC se montre prêt pour de nouvelles acquisitions

les grandes entreprises et coopératives jouent un rôle de plus en plus important dans les échanges internationaux⁶⁸. À ce titre, la taille de la firme apparaît comme un facteur important de la compétitivité internationale en matière de production animale⁶⁹. Pour les petites entreprises, il est difficile d'atteindre les « *marchés lointains et en croissance* » (charges fixes non négligeables liées aux coûts administratifs et à la mise en place d'un réseau pour atteindre la demande étrangère). Dans l'industrie de la viande, les très petites entreprises (TPE) exportent généralement un nombre limité de produits (3 en moyenne), alors que les entreprises de l'industrie de la viande de plus de 500 salariés exportent en moyenne 39 produits, et celles de l'industrie du lait en moyenne 22 produits (68, opus cité). En outre, **les firmes multinationales commercialisant des produits de l'élevage cherchent de plus en plus à se différencier par les prix et les innovations, en particulier grâce à de nouvelles méthodes de transformation qui conduisent à échanger des produits de plus en plus crackés** (fractionnés-recombinés) donnant lieu à des courants d'échanges internationaux parfois complexes⁷⁰. Les process de cracking jouent dorénavant un rôle primordial au sein de filière de production d'aliments ultra-transformés⁷¹, aussi bien dans le domaine du lait (séparation des différents composants, permettant par exemple de produire le mélange MGv) que des viandes (séparation et désossage des pièces). Concernant le lait, le cracking a conduit à la multiplication de nombreux « ingrédients laitiers » commercialisés pour leurs propriétés biologiques et leurs technofonctionnalités : lactose, matières grasses, protéines (dont protéines de lactosérum), caséines, minéraux du lait, composés solubles associés aux micelles ou aux globules gras (vitamines, facteurs de croissance, oligosaccharides, etc.), micro-organismes et cellules somatiques, etc.⁷². Dans le secteur de la viande, ces procédés se concentrent sur la production de « minerais de viandes », utilisés dans la fabrication de nombreux plats dits « cuisinés », qui se présente sous la forme d'un bloc aggloméré et congelé de 20 à 25 kg de morceaux bas de gamme et de surplus des abattoirs : muscles striés et leurs affranchis (parties les plus dures de la viande), fibres élastiques, gras et collagènes. En France, ces éléments sont reconnus comme étant comestibles par la réglementation, mais ne peuvent être vendus sans être transformés⁷³. Dans l'ensemble des filières de produits animaux, le cracking relève d'abord d'une logique économique qui est guidée par un besoin de compétitivité sur le marché mondial : il permet de valoriser les matières premières via différentes voies de commercialisation, en particulier grâce à la production de « substituts » (minerais de viandes, mélange MGv ...), qui sont des commodités vendues sur le marché mondial moins chères que les produits primaires d'usage équivalent⁷⁴.

⁶⁸ Parmi lesquels JBS, Tyson Foods, Cargill, Dairy Farmers of America, Smithfield, Fonterra, Nestlé, Lactalis, Arla, Campina-Friesland, Yili, Danish Crown, Vion ou Saputo, qui occupent désormais une place centrale. (V. Chatellier, 2019)

⁶⁹ Zohra Bouamra-Mechemache, Carl Gaigné, Stéphane Turolla (2016). Les industries agro-alimentaires des filières animales. Comparaison européenne. Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. INRA.

⁷⁰ Chatellier V.(2019). L'internationalisation des marchés en productions animales. In : Numéro spécial. De grands défis et des solutions pour l'élevage. Baumont R. (Éd). INRA Prod. Anim., 32,111-130.

⁷¹ Julie Lioré (2020). Le craking dans l'industrie alimentaire, causes et conséquences. SIGA.

⁷² Duteurtre G. et Corniaux C., 2018 : « Le commerce de « poudre de lait ré-engraissée » : Situation et enjeux pour les échanges Europe – Afrique de l'Ouest », étude réalisée à la demande d'SOS Faim et d'Oxfam, CIRAD Montpellier, Octobre 2018.

⁷³ Assemblée nationale (2018) commission d'enquête sur l'alimentation industrielle : qualité nutritionnelle, rôle dans l'émergence de pathologies chroniques, impact social et environnemental de sa provenance.

⁷⁴ Duteurtre G., Corniaux C., De Palmas A., 2020 : « Lait, commerce et développement au Sahel : Impacts socio-économiques et environnementaux de l'importation des mélanges MGv européens en Afrique de l'Ouest ». Rapport pour les Groupes « Les Verts » et « S&D » du Parlement Européen, CIRAD, Montpellier, 74 p. + annexes

Face à la croissance de la production et de la commercialisation de ces produits à bas coûts, les exportateurs français sont guidés par des logiques de concurrence agressive et sont également soumis à une forte volatilité des cours des matières premières agricoles. Cette pression de la concurrence internationale oriente, par conséquent, une partie de la filière de production française vers des systèmes d'élevage intensif et des chaînes de valeur hautement industrialisées.

Encadré 7 : Emplois et compétitivité du secteur agroalimentaire

Les filières étudiées pourvoient globalement à la création suivante d'emplois :

- Filière lait : 298 000, dont 150 000 emplois dans les exploitations et 56 500 dans l'industrie laitière (CNIEL d'après ESANE, RICA, Enquête annuelle laitière)
- Filière porc : 130 000 emplois, dont 25 000 dans les exploitations et 57 700 dans l'abattage et l'agro-industrie. (d'après GIS, élevage demain)
- Filière volaille : 100 000 emplois, dont 34 000 dans les élevages (source : Anvol)

Les travaux de Lorre et al (2015) soulignent qu'en moyenne, chaque emploi direct en élevage contribue à 1,1 emploi (en amont ou en aval) dans la filière lait, 6,1 dans la filière porc et 1,9 dans la filière volaille de chair. Dans la filière volaille et porc, cette importance de la main-d'œuvre rend la compétitivité internationale de ces filières très dépendante du coût du travail. Cette donnée aboutie à une forte pression sur les salaires. Ainsi, en 2022, la CGT constatait que dans l'industrie de la volaille et dans l'industrie charcutière, respectivement 12 et 7 niveaux de rémunération des salariées étaient inférieurs au salaire minimum. Les industriels du lait, de la conserve tout comme ceux de la charcuterie industrielle se retrouvent avec les sept premiers niveaux des salaires sous le salaire minimum en France.

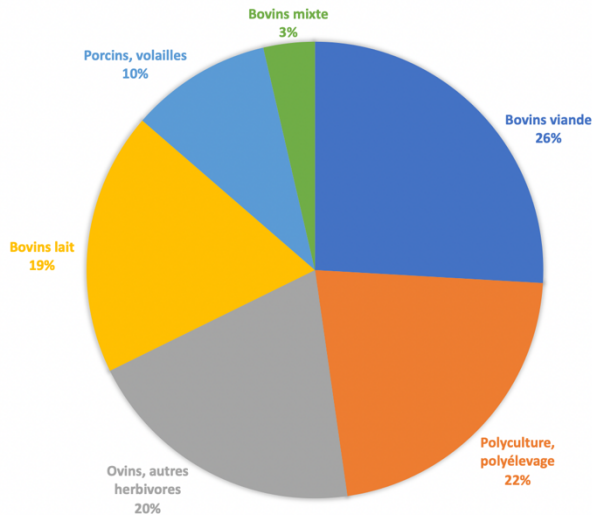
Hormis les conditions salariales, AGRESTE/RICA constate, en 2019, que les conditions de travail des salariés des industries agroalimentaires sont caractérisées par des contraintes de rythme de travail (cadences, dépendance immédiate avec les collègues, contrôles ou surveillance par la hiérarchie...) et par des facteurs de pénibilité physique. Près de 70 % des salariés déclarent rester longtemps debout et plus de 50 % effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents ou porter des charges lourdes. Près de la moitié des salariés des IAA déclarent devoir toujours ou souvent se dépêcher ou ne pas pouvoir quitter leur travail des yeux.

En 2022, l'Association nationale des industries de l'agroalimentaire (Ania) estime que 60 000 emplois auraient des difficultés à trouver preneur dans le secteur.

Sources : DOURMAD J.-Y., DELABY L., BOIXADERA J.-L., ORTIS C., MÉDA B., GAIGNÉ C., DUMONT B. (2017). Diversité des services rendus par les territoires à forte densité d'élevages, trois cas d'étude en Europe. Numéro spécial, L'élevage en Europe : une diversité de services et d'impacts. Dumont B. (Éd). INRA. ; L'Usine Nouvelle (2022). Dans l'agroalimentaire, les négociations salariales peinent à aboutir malgré la pénurie de main-d'œuvre.

4.2 Des systèmes d'élevage intensifs soumis aux cours agricoles internationaux

Figure 26 .REPARTITION DES EXPLOITATIONS FRANCAISES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE JOKKOO, D'APRES AGRESTE (DONNÉES 2016)



En 2016, la France comptait 436 000 exploitations agricoles, dont 212 000 pratiquant l'élevage (49 %). 29% des exploitations pratiquant l'élevage sont spécialisées dans la production de lait, de porcins et de volailles.

Entre 2010 et 2016, la baisse du nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage était de 3% par an, contre 0,5% pour les spécialisations végétales⁷⁵. Les élevages de bovins mixtes ou de porcins et volailles sont particulièrement touchés par

cette baisse (-5% par an). Les exploitations de bovins lait, porcs et de volailles présentent la particularité d'être majoritairement organisées sous formes sociétaires (EARL, GAEC, SA ...)⁷⁶, alors que, globalement, 64% des exploitations agricoles françaises étaient individuelles en 2016. En France, le nombre d'exploitations organisées en formes sociétaires étant en croissance (+7% entre 2010 et 2016), cette évolution explique en partie la baisse du nombre d'exploitations. Dans le secteur porcin et de la volaille, la taille moyenne des exploitations est, en 2016, de 35 hectares en exploitations individuelles contre 77 hectares en forme sociétaire (moyenne de l'ensemble des exploitations : 58 hectares) et, dans le secteur laitier, de 58 hectares pour les exploitations individuelles contre 110 hectares pour les sociétés (moyenne de l'ensemble des exploitations : 91 hectares).

Les exploitations de bovins lait, de porcins et de volailles se caractérisent par leur taille économique au sens d'agreste⁷⁷, qui considère que les **exploitations de grandes et moyennes tailles représentent 98% des exploitations pour les bovins lait et 91% pour les porcins et volailles, soit les plus hauts taux parmi les exploitations françaises.**

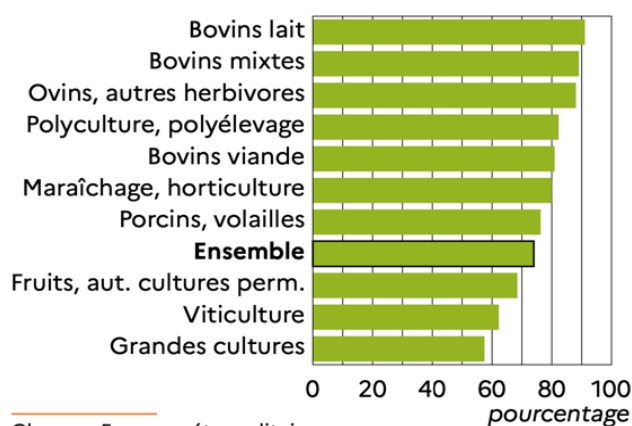
⁷⁵ Agreste (2021). GRAPH'AGRI.

⁷⁶ Selon Agreste, les sociétés représentent 65% des exploitations laitières et 55% des exploitations porcines et avicoles en 2016.

⁷⁷ Sur la base des coefficients de PBS (Les coefficients de Production brut standard représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide), Agreste classe les exploitations selon trois classes de taille regroupées :

- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros.

Figure 27 : Taux de moyennes et grandes exploitations par filière agricoles en France - 2016

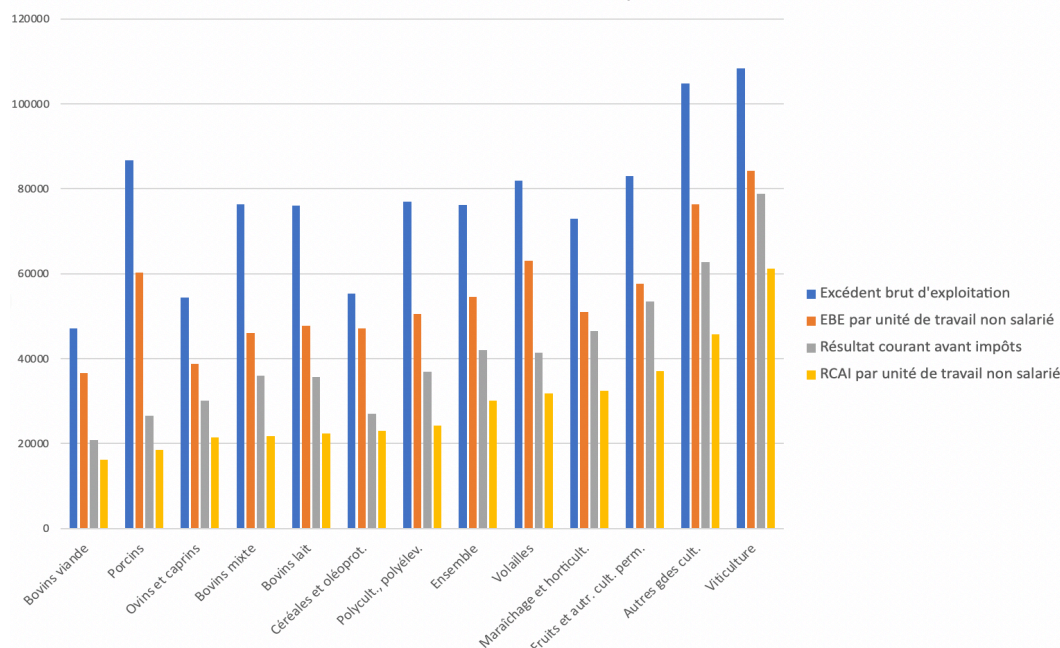


Champ : France métropolitaine.
 Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête Structure 2016

Ces statistiques corroborent un autre constat : l'agrandissement des exploitations semble être devenu une condition d'augmentation des résultats d'exploitation, même s'il est nécessaire d'indiquer que la qualification du « revenu agricole » est particulièrement difficile en France. En effet les résultats des exploitations, c'est-à-dire des soldes de charges et de produits, sont exprimés de manière différente selon les organismes : le résultat d'exploitation (ou revenu courant avant impôt - RCAI) est utilisé dans les Comptes annuels de l'agriculture, le revenu professionnel est utilisé par la MSA, le revenu disponible et l'EBE (excédent brut d'exploitation) sont en général utilisés par les conseillers de

gestion.⁷⁸

Figure 28 : Indicateurs économiques des exploitations agricoles françaises 2018 en Euros - Jokkoo d'après RICA



Le résultat courant avant impôts (RCAI) reste l'indicateur le plus suivi dans les statistiques du ministère de l'Agriculture ou dans les échantillons de réseaux comptables français ou européen (RICA). Il est calculé en faisant la somme des produits d'exploitations et des

⁷⁸ Michel Auzet (2021). L'évolution du revenu des agriculteurs. The other economy.

produits financiers auxquels on soustrait la somme des charges d'exploitation et des charges financières, avant impôt sur les bénéficiaires. Son montant est particulièrement fluctuant sur les 25 dernières années, suivant la volatilité des prix agricoles (en particulier dans la filière porcine). Les données d'Agreste en 2017 (cf. Tableau ci-dessous) montrent que la taille de l'exploitation est un facteur important du RCAI en mettant en relief que les exploitations de très grande taille ont un RCAI près de quatre fois supérieur aux exploitations moyennes.

RCAI par actif non salarié en 2017 : orientation et taille économique

	Dimension économique des exploitations ¹							
	Moyennes		Grandes ²		Très grandes		Ensemble moy.et grandes	
	Production	RCAI	Production	RCAI	Production	RCAI	Production	RCAI
	<i>par actif non salarié, moyenne par exploitation en millier d'euros</i>							
Grandes cultures	75,3	13,6	149,7	26,2	299,7	55,6	138,1	24,8
Maraîchage et horticulture	87,1	18,1	190,7	31,2	471,1	64,2	205,4	32,5
Viticulture	73,6	16,0	149,4	33,4	323,2	72,9	177,0	39,6
Fruits et autres cultures permanentes	79,3	18,9	167,8	32,0	301,5	57,7	163,6	32,9
Bovins lait	70,6	17,5	125,1	28,1	179,4	36,1	121,5	26,9
Bovins viande	52,1	15,1	103,3	25,2	135,3	27,7	65,7	17,7
Bovins mixte	57,6	16,3	111,4	23,2	160,3	34,1	107,7	23,7
Ovins, caprins et autres herbivores	54,1	18,1	89,5	24,8	171,3	41,2	69,8	21,1
Porcins, volailles et autres granivores	91,5	14,2	140,2	22,4	344,0	48,4	258,3	37,3
Polyculture, polyélevage, autres	70,8	11,8	126,6	21,1	210,1	33,9	131,2	21,6
Ensemble	68,6	15,3	134,0	26,7	280,6	50,3	140,3	27,4

1. Dimension économique définie par la PBS. Voir glossaire « PBS ».

2. Hors très grandes exploitations.

Champ : France métropolitaine, exploitations « moyennes et grandes ».

Source : Agreste - Rica

Cet écart est creusé par les aides publiques puisque, dans l'ensemble, le niveau d'aide augmente avec la taille économique des exploitations et que les exploitations de grandes cultures les plus grandes en perçoivent plus du double que les plus petites (36 700 € contre 15 400 €). En 2017, 50 % des exploitations auraient un RCAI négatif sans subventions, contre 14 % après prise en compte des subventions (Auzet, 2021).

Ces différences de résultats alimentent l'hypothèse selon laquelle seuls les élevages intensifs (utilisation intensive de certains facteurs de production comme les animaux, le travail ou la terre/les bâtiments – le plus souvent) peuvent rivaliser avec les principaux concurrents internationaux en termes de compétitivité prix. La recherche de compétitivité pousse en particulier les exploitations à s'agrandir. Dans le cas de l'élevage laitier, une triple tendance des exploitations laitières est à souligner entre 2013 et 2017 : une augmentation des surfaces exploitées, un accroissement des volumes de lait par exploitation et une augmentation de la productivité de la main-d'œuvre⁷⁹. Concernant la filière porcine, la taille moyenne des exploitations porcines spécialisées a été multipliée par 2,6 pour l'effectif porcin et par 2,1 pour la Surface agricole utile (SAU) entre 1990 et 2017. Ainsi le cheptel porcin moyen est passé de 821 à 2 121 porcins en un peu moins de trente ans et la SAU moyenne de 29,7 à 61,2

⁷⁹ Olivier Dupuire (2020). 2013-2017 : trajectoires d'évolution des exploitations laitières françaises. APCA, Inosys.

ha. Le nombre total d'unités de travail annuel (UTA) augmente aussi, de 1,68 à 2,40 UTA, mais dans des proportions moindres (x 1,4), du fait des gains de productivité⁸⁰.

Encadré 8 : définition juridique de l'élevage intensif

D'un point de vue juridique, l'« élevage intensif » désigne les élevages détenant un nombre d'animaux au-delà d'un seuil défini par espèce. Jusqu'en 2010, il ne concernait que les volailles (> 40 000 emplacements) et les porcs (> 2 000 emplacements ou 750 truies).

Depuis, les élevages bovins sont inclus, suivant en cela les débats suscités par des fermes-usines laitières et de veaux en France ou en Allemagne, notamment. L'encadrement des élevages intensifs passe principalement par la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles. Elle exige une procédure d'autorisation reposant sur une évaluation environnementale des sources potentielles de pollution de l'air, de l'eau ou du sol. Sans avoir connaissance du nombre actuel d'exploitations concernées, un document de 2005 de la Commission européenne estimait que 12 % des élevages bovins laitiers et près de 23 % des autres élevages de bovins nécessiteraient une autorisation, ce qui ferait, pour la première fois, entrer plus de 400 000 exploitations agricoles dans le champ d'application de cette directive.

Source : Dumont B. (coord), Dupraz P. (coord.), Aubin J., Benoit M., Bouamra-Mechemache Z., Chatellier V., Delaby L., Delfosse C. Dourmad J.Y., Duru M., Frappier L., Friant-Perrot M., Gagné C., Girard A., Guichet J.L., Havlik P., Hostiou N., Huguenin-Elie O., Klumpp K., Langlais A., Lemauviel-Lavenant S., Le Perchec S., Lepiller O., Méda B., Ryschawy J., Sabatier R., Veissier I., Verrier E., Vollet D., Savini I., Hercule J., Donnars C., 2016, Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. Synthèse de l'expertise scientifique collective, INRA (France).

De manière plus spécifique, on remarque dans les trois filières étudiées que :

- Dans la filière du porc :

Le marché de la viande porcine se structure autour d'un cycle de surproduction / sous-production de quatre à cinq ans avec des ruptures de tendance très brutales (plus importantes que dans les filières bovines). L'évolution des revenus des éleveurs est par conséquent, à la mesure de ces variations de grande ampleur⁸¹, intimement liées à la variation des cours européens et internationaux. Alors que les exploitations spécialisées mobilisent de lourds capitaux qu'elles financent majoritairement par endettement, leur rentabilité est par conséquent très fluctuante. Elle est également tendancielle en baisse.

Concernant le système de production porcine français, 95% des cochons sont élevés en système conventionnel sur caillebotis intégral, sans litière, avec moins de 0,7m² par porc adulte, 90% des truies en cages durant leur maternité et 85% en cage de gestation⁸². Seuls 4,1 % de la production de viande de porc sont certifiés par des Signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO)⁸³. Parmi ces productions labélisées : 2% sont en AOP, 4% en IGP seul, 9% en IGP et Label rouge, 58% en Label rouge seul et 27% en bio.

⁸⁰ France Agrimer (2019). Les solutions financières pour accompagner l'évolution des élevages de porcs.

⁸¹ Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (2015) - Analyse financière des élevages de porcins : le financement de l'activité est tendu à tous les moments de la vie économique des exploitations – Perspectives, économie Agricole – juin 2015.

⁸² IEEP (2022). "The transition towards cage-free farming in France".

⁸³ INAO (2020) - Viandes et charcuteries sous signes de la qualité et Label Rouge

Encadré 9 : Influence des marchés mondiaux sur la fixation des prix intérieurs, l'exemple de la filière porcine

Le prix du porc payé au producteur est généralement basé sur le prix du Marché du porc breton (MPB) qui permet une confrontation directe de l'offre et de la demande, et une transparence des transactions dans la filière avec une mise en concurrence des abattoirs et la définition de référentiels identiques pour le classement des porcs. Si le MPB reste certainement utile pour déterminer un prix « spot », il ne concerne que 12 à 15 % des porcs vendus en France (les autres porcs étant vendus en direct aux abattoirs, ou dans le cadre de contrats existants).

Il reflète donc mal la disparité des situations sur l'ensemble du territoire, notamment les coûts de revient, les valorisations ou les démarches de signe de qualité. Le MPB constitue la référence pour le prix de base, alors que l'aval de la chaîne de valeur cherche, afin de créer de la valeur pour toute la filière, à se segmenter, à valoriser de manière plus fine le porc vendu selon sa qualité, les pièces vendues ou les spécificités du marché local.

Source : Rénover les relations commerciales dans la filière porcine - Éléments de réflexion sur de nouvelles contractualisations – ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2015.

- Dans le secteur laitier

Les résultats économiques des exploitations laitières sont très hétérogènes d'une année à l'autre et sont soumis à la volatilité des cours fixés en fonction du marché mondial. L'agrandissement des exploitations et l'augmentation de la productivité sont des réponses « naturelles » à ces variations des prix, directement dépendantes de l'évolution des marchés internationaux et amplifiées par la fin des quotas laitiers européens. Sur les 25 dernières années, l'INRAE estime que les gains de productivité réalisés par les éleveurs (bovins viande, bovins lait, bovins mixtes et petits ruminants) ne leur ont pas forcément bénéficié. Les profits générés par les élevages ont très peu évolué, alors que la valeur des aides publiques qui leur ont été attribuées a fortement augmenté et que le prix d'achat de produits agricoles a fortement baissé⁸⁴.

⁸⁴ Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo K H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., Laroche- Dupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriss S. (2020). Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Rapport du projet Agr'income.

En matière de système de production, l'élevage laitier peut être considéré comme majoritairement intensif dans la mesure où les races utilisées sont généralement à haut rendement laitier, telles que la Prim'Holstein, et bénéficient d'amélioration génétique. Tandis qu'une vache allaitante produit naturellement environ 4 litres de lait par jour, une vache laitière produit en moyenne 28 litres de lait par jour sur une période de 10 mois⁸⁵. La concentration des animaux reste néanmoins modérée en France par rapport à certains pays européens (les exploitations de plus de 100 vaches représentent 20 % des effectifs totaux de vaches laitières contre 45 % en Allemagne) et les systèmes productifs restent très diversifiés⁸⁶. Actuellement 8% des vaches laitières françaises sont élevées en zéro pâturage, et 14% ont accès à des surfaces de pâturage comprises entre 0 et 1000 m² par vache⁸⁷. Concernant les signes de qualité, 11,4 % du lait collecté dispose d'une AOP en 2020⁸⁸ et 5,2% du label bio en 2021⁸⁹.

Encadré 10 : Un impact de la volatilité des prix moins important sur les systèmes laitiers durables

L'Observatoire technico-économique du Réseau CIVAM compare chaque année les performances des exploitations d'élevage herbivore en Agriculture Durable (AD) avec celles du RICA (Réseau d'information comptable agricole du Ministère de l'Agriculture) dans le Grand Ouest. Une étude parue en 2018, qui capitalise les résultats de l'observatoire sur 10 ans, révèle que la variabilité interannuelle sur le résultat est plus importante dans le cas des résultats RICA que dans ceux des fermes AD : là où le prix du lait peut varier d'une année sur l'autre de -19 % à +13 %, le résultat RICA varie de -60 % à +145 % et en AD la variation est de -34 % à +55 %.

Les différences de résultats entre les deux échantillons sont exacerbées en période de crise laitière (2009 et 2016) et beaucoup plus faibles quand les prix remontent, comme en 2017 où les échantillons ont des résultats moyens similaires. Selon le CIVAM, cette forte volatilité des revenus des fermes RICA s'explique par leur stratégie volume plus fréquente que le cas des fermes AD. Ces dernières, de par leur système économe et autonome axé vers la recherche de création de richesse, sont moins impactées par ces fluctuations.

En outre, toujours selon la même source, les élevages laitiers durables du Grand Ouest, plus autonomes, plus petits et mobilisant moins de moyens de production, ont un résultat par actif supérieur de 66 % par rapport à la moyenne des élevages laitiers sur le même territoire.

- Dans le secteur de la volaille :

L'augmentation de la variabilité interannuelle des prix des matières premières, qui constituent une part importante du coût de production des volailles, tend à complexifier la gestion du risque prix pour les aviculteurs⁹⁰. Dans la filière volaille de chair, la taille de l'exploitation est également un facteur déterminant de solidité économique face à la volatilité des prix et des

⁸⁵ La production standard (intensive) de lait. CIWF.

⁸⁶ François CHAMPANHET, Yves MARCHAL, Yves RIOU (2016). Compétitivité de la filière laitière française : stratégies d'acteurs et politiques publiques. CGAAER.

⁸⁷ Observatoire des élevages laitiers, CNIEL (2018). Le pâturage des vaches laitières françaises, 2018.

⁸⁸ CNAOL (2021). Chiffres clés 2020 des produits laitiers AOP et IGP.

⁸⁹ Agence Bio (2022). NOTE DE CONJONCTURE DU LAIT BIO EN FRANCE ET EN EUROPE.

⁹⁰ Pascale Magdelaine, Guillaume Coutelet et Sabine Duvaleix-Treguer (2015). La contractualisation dans le secteur aviculture chair. Economie rurale N°345.

cours internationaux. Les élevages des grands exportateurs (Brésil, États-Unis, Ukraine...) sont, en moyenne, nettement supérieurs à la taille des élevages français, ce qui permet aux exploitants des pays concurrents de disposer de capacités économiques importantes pour résister aux baisses des cours internationaux⁹¹.

Concernant les systèmes de production, 83% des poulets de chair sont produits au sein de systèmes conventionnels. Ils sont élevés en bâtiment sans accès extérieur ni lumière naturelle, issus de souches à croissance rapide, élevés à des densités qui peuvent atteindre 22 poulets par m² (42kg/m² selon la réglementation⁹²) et abattus à moins de 40 jours⁹³. En 2019, la production de volailles, toutes espèces confondues, en Label Rouge représentait 11% du volume, et les volailles en bio représentaient 1 % du volume.

Il apparaît que les exportations de produits laitiers, de viande de porc et de volailles vers les pays tiers et les pays en développement sont majoritairement issues des systèmes conventionnels et intensifs décrits plus haut. En s'appuyant sur les statistiques de l'agriculture biologique (qui ne regroupe pas l'ensemble des filières qui répondent à des cahiers des charges qualitatifs se différenciant formellement d'une agriculture dite « conventionnelle »⁹⁴), il est possible de constater que **les exportations de produits issus de l'agriculture biologique vers les pays tiers, et donc vers les pays en développement, représentent de faibles volumes**. En effets, les ventes extérieures de produits issus de l'agriculture biologique représentent 887 millions d'euros en 2020 (soit 1,4% des 61,8 milliards d'euros d'exportations agricoles et agroalimentaires françaises en 2020⁹⁵), et le vin représente 52% de ces exports.

Plus largement la part de produits certifiés par des SIQO exportée vers les pays tiers est marginale⁹⁶ :

- Les SIQO représentent 4,3% de la production française de **porc** et la production Bio en représente 0,7% en 2018⁹⁷. Ces productions sont très peu exportées avec, par exemple, 1,9% de la viande de porc issue de la production biologique exporté, exclusivement vers l'Union européenne.
- Les SIQO représentent 15 à 20% de la production de **volailles** en 2019⁹⁸. Parmi cette production certifiée, la part des exportations est relativement modeste : 7,8% de la viande de volaille issue de la production biologique sont exportés, dont 94% au sein de l'Union européenne, 5% de la production nationale de poulet Label Rouge est exportée (6 000 Tonnes en 2018), essentiellement vers l'Europe⁹⁹.

⁹¹ P. Magdelaine, G. Coutelet, R. Chenut (2013). Structures et organisation des filières volailles de chair en Europe. Techniques et Marchés Avicoles.

⁹² Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt (2015). Inspection PA d'une élevage de Gallus Gallus – Arrêté du 28/06/2015

⁹³ ITAVI 2019 d'après SSP, DGAL.

⁹⁴ Cf. Marie-Sophie Dedieu, Alice Lorge, Olivier Louveau, Vincent Marcus (2017). Les exploitations en agriculture biologique : quelles performances économiques ?. Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017 - Insee Références

⁹⁵ France AgriMer (2020). Les performances à l'export des filières agricoles et agroalimentaires. Situation en 2020.

⁹⁶ OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (2021) - Évaluation de la consommation alimentaire biologique. Édition 2021 – Données 2020

⁹⁷ Valérie Diot (2021). Panorama de la consommation de et de la distribution des produits du porc. France Agrimer, IFIP.

⁹⁸ France Agrimer (2020). Compétitivité de la filière française volaille.

⁹⁹ Synalaf (2020). Chiffres clés des volailles fermières Label Rouge.

- Parmi les SIQO, on compte 11,4% de **lait** utilisé en AOP dans la collecte française, 1,1% utilisé en IGP en 2020¹⁰⁰, et le lait bio représente 5,2 % de la collecte laitière nationale en 2021. 7% du lait et 4,8% des produits laitiers issus de la production biologique sont exportés, dont 98% au sein de l'Union européenne.

La caractérisation des entreprises exportatrices et des exploitations agricoles fournissant ces entreprises permet de comprendre que la compétitivité des produits d'élevage français destinés à l'export est dépendante de filières de production intensive et de transformation industrielle cherchant à s'aligner sur les cours internationaux. Ces cours sont eux-mêmes fixés par les producteurs capables d'offrir les prix les moins disant sur le marché mondial, dont la compétitivité est parfois liée à la faiblesse des coûts salariaux et de rémunération des éleveurs, ou à l'absence de normes environnementales. Cette « guerre des prix » est exacerbée sur les marchés des pays en développement vers lesquels sont envoyés des produits à bas prix, de substitutions et/ou de dégagements. Par conséquent, la connexion des filières d'élevage avec le marché alimentaire international, dont la croissance de la demande est principalement portée par les pays en développement, pousse les opérateurs industriels français à minimiser leurs coûts et le prix de vente de leurs produits. Pour répondre à cette contrainte, et être en capacité de faire face à la volatilité des cours agricoles, les éleveurs peuvent chercher à agrandir leurs exploitations et à intensifier leurs systèmes de production. En dehors des conséquences des exportations à bas prix sur les filières de production françaises et dans les pays importateurs, l'organisation d'une partie des filières laitières, porcines et avicoles françaises autour de l'export de produits à bas coûts a des externalités sur le bien-être animal et sur l'environnement qu'il convient également d'interroger.

Les externalités des systèmes d'exportation de produits d'élevage en matière de bien-être animal et d'environnement

Afin de mieux comprendre les externalités négatives de la recherche de compétitivité prix des produits de l'élevage sur les marchés internationaux, l'analyse s'intéressera à leurs

¹⁰⁰ France Agrimer (2021). Filière lait de vache biologique : indicateurs de cons-joncture. Conseil Spécialisé Ruminants Lait & Viande.

impacts sur le bien-être animal et sur l’environnement. Les indicateurs choisis ne sont pas exhaustifs. Ils résultent de choix des auteurs et des commanditaires du rapport qui souhaitent produire un premier aperçu des externalités des systèmes d’exportations de produits d’élevage à bas coût sur le territoire français. Sachant que les productions certifiées par des SIQO sont très peu exportées vers les pays tiers et les pays en développement (principaux destinataires des produits à bas coût), l’analyse tente, pour chacun des indicateurs choisis, de comparer leurs impacts avec les systèmes de production et de transformation conventionnels.

1. Bien-être animal

Les cinq éléments fondamentaux du bien-être animal ont été énoncés en 1992 par le Farm Animal Welfare Council (FAWC) puis repris par les scientifiques, dont l’ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et de la santé) et l’OIE (Organisation mondiale de la santé animale) pour établir une définition commune et des normes générales au bien-être animal. La définition de l’OIE fait aujourd’hui référence dans le domaine¹⁰¹.

Cette définition a pour socle les cinq grands principes énoncés par le FAWC, connus sous le nom des « 5 libertés fondamentales » :

1. Ne pas souffrir de la faim ou de la soif – accès à de l’eau fraîche et à une nourriture assurant la bonne santé et la vigueur des animaux
2. Ne pas souffrir d’inconfort – environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable
3. Ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies – prévention ou diagnostic rapide et traitement
4. Pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l’espèce – espace suffisant, environnement approprié aux besoins des animaux et contact avec des congénères
5. Ne pas éprouver de peur ou de détresse – conditions d’élevage et pratiques n’induisant pas de souffrances psychologiques

L’ANSES a également publié, en 2018, un avis donnant une nouvelle définition du bien-être animal : “Le bien-être d’un animal est l’état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l’animal.”

Malgré ces améliorations de la définition du bien-être animal, son encadrement est encore très variable d’une filière à l’autre.

1.1 Les enjeux du bien-être animal dans la filière Bovins lait

Il n’existe pas de Directive européenne fixant des standards minimaux pour la protection des vaches laitières en élevage conventionnel. Depuis plusieurs années, plusieurs acteurs de la filière lait concourent au développement de systèmes d’évaluation ou cahiers des charges basés sur le suivi d’indicateurs et d’objectifs. Ils visent le plus souvent à diminuer les boiteries et les mammites et à améliorer les conditions d’engraissement des animaux. L’interprofession laitière (CNIEL) a, par exemple, intégré de nouveaux indicateurs en matière de bien-être animal en 2022 qui sont dorénavant au nombre de 16. Cette démarche reste volontaire. Certains

¹⁰¹ Par opposition aux animaux « sauvages »

cahiers des charges prévoient également l'obligation de pâturage durant une période minimale annuelle et journalière.

La labélisation bio est celle qui intègre de la manière la plus significative les enjeux de bien-être animal dans la filière bovins lait (Régulation de la Commission 889/2008 EC). Les différences entre les filières standard et bio peuvent être résumées de la façon suivante¹⁰² :

	Standard	Agriculture biologique
Densité	Pas d'exigence réglementaire (réglementation standard, la directive 98/58/CE, sans obligation à ces titres)	6 m ² par vache laitière dans la stabulation,
Accès à l'extérieur / aire de détente		Accès au pâturage durant la période de pousse de l'herbe avec au maximum 1 à 2 vaches laitières par hectare. Aire d'exercices avec 5 m ² par vache laitière.
Pratiques d'élevage		Cases individuelles interdites pour les veaux dès la deuxième semaine. Encornage autorisé avec une prise en charge partielle de la douleur (usage de produit analgésique).
Transport	Le règlement 1/2005 définit les mesures relatives au transport	
Abattage	Le règlement 1099/2009 définit les mesures relatives à l'abattage	

1.2 Les enjeux du bien-être animal dans la filière porcine

Le bien-être animal dans les élevages de porcs est régi dans l'Union européenne par la Directive du Conseil 2008/120/CE, transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs. Ces réglementations prévoient qu'un porc de plus 110 kg dispose de 1 m² de surface d'élevage, un porcelet de 0,15 m².

Alors que 95% des porcs sont élevés en bâtiments, sans accès à l'air libre, plusieurs enjeux sont spécifiques à la filière. On peut en particulier citer les cages dans lesquelles sont bloquées les truies, en gestation puis en mise bas, l'absence d'enrichissement adéquat pour cet animal fouisseur, les densités élevées, ou encore les mutilations des porcelets dans les semaines qui suivent leur naissance, telle que la castration à vif au scalpel pratiquée sans anesthésie ni traitement de la douleur. Depuis le 1er janvier 2022, s'alignant sur plusieurs pays européens, la France a interdit la castration à vif, mais autorise encore la castration avec prise en charge partielle de la douleur. La plupart des porcelets subissent également une caudectomie (coupe partielle de leur queue) afin d'éviter que les animaux se mordent mutuellement la queue et se mutilent. Enfin, la coupe ou le meulage des dents, visant également à éviter les morsures, est très douloureux.

Comme dans le cas de l'élevage laitier, certaines labélisations sous signe de qualité permettent une meilleure prise en compte du bien-être animal, mais de façon inégale. Le tableau ci-dessous compare les conditions de vie des porcs selon les normes et cahiers des charges de trois modes d'élevage : conventionnel (sans label), Label rouge fermier et AB¹⁰³.

	Conventionnel	Label rouge fermier	Agriculture biologique
--	---------------	---------------------	------------------------

¹⁰² Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (2019). Le bien-être et la protection des vaches laitières.

¹⁰³ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (2019). Le bien-être et la protection des porcs.

Surface minimum en bâtiment animal	0,65m ²	0,8 m ²	1,3 m ² pour chaque porc de + de 110kg
Parcours en plein air -minimum pour des porcs jusqu'à 85kg	Aucun	83 m ² / bête pour l'appellation « porc plein air », 250 m ² / bête pour « porc élevé en liberté »	1,1 m ² par tête (aire d'exercice, semi-couverte)
Alimentation	OGM acceptés		OGM interdits, 95 % bio, dérogations possibles, 40 % en autoproduction
Litière	Caillebotis (béton, plastique ou métal)	Sol ajouré (béton, plastique), sol métallique non grillagé interdit après 13 semaines, sol métallique grillagé interdit	Caillebotis uniquement autorisés en zone de montagne, sinon paille et autres matériaux naturels
Mutilations	Coupe de la queue et le meulage des dents systématiques Depuis 2022, analgésiques ou anesthésiants obligatoires	Coupe de la queue systématique interdite. Depuis 2022, analgésiques ou anesthésiants obligatoires	Coupe queue, taille des dents non systématiques autorisées. Depuis 2022, analgésiques ou anesthésiants obligatoires
Âge minimum du sevrage	4 semaines		40 jours (avant élevage lait maternel à privilégier)
Âge abattage (minimum)	180 jours	182 jours soit 26 semaines révolues	182 jours (26 semaines révolues)

1.3 Les enjeux du bien-être animal dans la filière volailles de chair

La directive européenne 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 régit l'élevage des poulets destinés à la production de viande, elle a été transposée en France par un arrêté du 28 juin 2010. Selon le CIWF, 80 % des poulets de chair sont actuellement élevés en bâtiments en France. Sur 750 millions de poulets élevés, environ 83% le sont dans des élevages intensifs à haute densité de peuplement et suivant un rythme de croissance rapide. La France concentre plus de la moitié (55 %) des poulets de chair européens élevés avec la densité maximale autorisée, soit 42 kg par m², alors que d'autres États membres ont choisi de ne conserver que le seuil minimal (33 kg par m²) lors de la transposition de la directive dans leur législation nationale¹⁰⁴. La labélisation et les signes de qualité permettent, comme dans les deux autres filières étudiées, une meilleure prise en compte du bien-être animal¹⁰⁵ :

	Poulet standard	Poulet Label Rouge	Poulet Agriculture biologique
Souche	Croissance rapide	Rustique à croissance lente	Rustique à croissance lente
Âge d'abattage	35 à 40 jours	81 jours minimum	81 jours minimum
Type d'élevage	En claustration	En plein air ou en liberté	En plein air sur un parcours conduit selon les principes de l'agriculture biologique
Taille du poulailler	Pas de norme (jusqu'à 2000 m ²)	400 m ² maximum	2 x 200 m ² maximum

¹⁰⁴ Garettra Anne et Oraine Marie-Noelle, Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal, Rapport du CESE N°29, Novembre 2019

¹⁰⁵ Source : CIWF.

Densité dans le poulailler	jusqu'à 22 poulets/m ²	11 poulets/m ² maximum	11 poulets/m ² maximum
Espace en plein air	Aucun	2 m ² /poulet en appellation "plein air", illimité en "liberté "	4 m ² par poulet
Alimentation	Pas d'exigence	100 % végétaux, minéraux et vitamines dont 75% minimum de céréales	100 % végétaux, minéraux et vitamines 90% minimums de produits AB, dont 65% minimum de céréales

Alors que la meilleure prise en compte du bien-être animal par les filières certifiées par des SIQO et les filières standard est significative, la difficulté de prise en compte de cette dimension par les productions conventionnelles soumises à la concurrence internationale est à souligner. À ce titre le CESE¹⁰⁶ souligne en 2019 que les produits standardisés « *sont particulièrement exposés à la concurrence sur les marchés mondiaux, des pays exportateurs (...) n'intègrent pas dans leur réglementation des normes satisfaisantes en matière de bien-être animal* ». Il estime que « *l'agriculture est passée de l'élevage à la production de viande, l'animal n'étant plus considéré que comme un facteur de production parfois qualifié de minerai, destiné à approvisionner en matières premières les outils d'abattage et de transformation, voire à saturer ceux-ci* », questionnant ainsi les phénomènes de concentration constatés à la fois dans la production et dans la transformation, qui répondent à des contraintes de compétitivité prix liées aux cours internationaux sur le marché des produits standard.

2. Environnement

2.1 Enjeux généraux

Afin de comprendre les impacts des filières étudiées sur l'environnement, l'analyse se concentre sur les pollutions par les nitrates, les émissions d'ammoniac, les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la déforestation importée. Le choix d'étudier les pollutions par les nitrates et les émissions d'ammoniac se base sur une observation cartographique qui établit que ces deux types de pollution, dont la littérature établit le lien avec l'élevage, se concentrent principalement dans l'ouest de la France et principalement en Bretagne et en Pays de la Loire (figures 29 et 30). Cette zone de forte densité animale¹⁰⁷ concentre une majorité de la production française de produits laitiers, de porcs et de volailles (cf. Figure 31), dont une part significative est destinée à l'exportation :

- La Bretagne et les Pays de la Loire produisent 39% des volumes laitiers français (54% avec la Normandie)¹⁰⁸. 42% du lait français est exporté.
- 53% des capacités de production des volailles de chair sont situées en Bretagne et en Pays de la Loire¹⁰⁹. 50% de la production de volaille bretonne est exportée (25% vers les pays tiers)¹¹⁰, ainsi qu'un quart de la production ligérienne¹¹¹.

¹⁰⁶ Garettra Anne et Oraine Marie-Noëlle (2019). Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal. Rapport du CESE N°29.

¹⁰⁷ Catherine Donnars, Bertrand Dumont, Pierre Dupraz (2017) - Évaluer les impacts et services issus des élevages en Europe - GREP

¹⁰⁸ Agreste Pays de la Loire (2021). Fiche filière lait de vache.

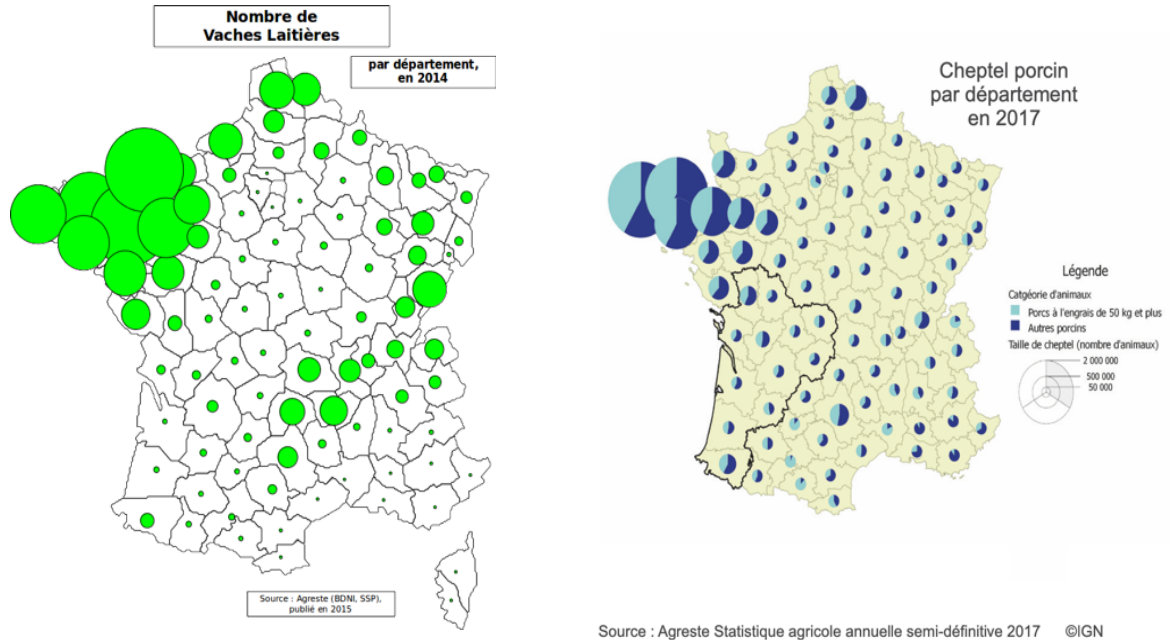
¹⁰⁹ France Agrimer (2022). Volailles de chair. Fiche Filière.

¹¹⁰ Chambre d'agriculture Bretagne (2019). La filière volaille de chair en Bretagne – Panorama 2017-2018.

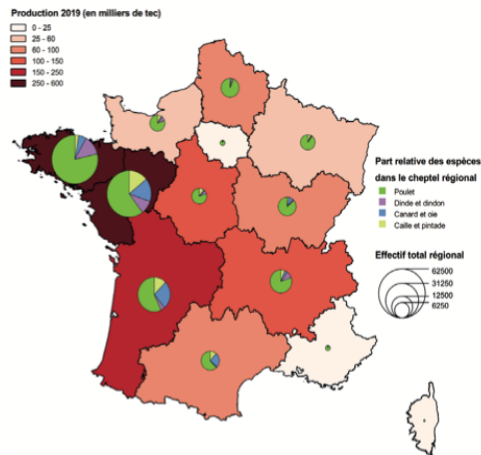
¹¹¹ Chambre d'agriculture Pays de la Loire (2019). La filière volaille de chair en Bretagne.

- 68% de la production porcine française est assurée par la Bretagne et les Pays de la Loire. En 2020, 39% de la production française est exportée¹¹².

Figure 31 : cartes des cheptels de bovins lait, porcs et volailles en France



Production de viande de volailles et effectifs par région en 2019



¹¹² France Agrimer (2022). Viande Porcine. Fiche Filière.

Figure 29 : Concentrations en nitrates, 2018

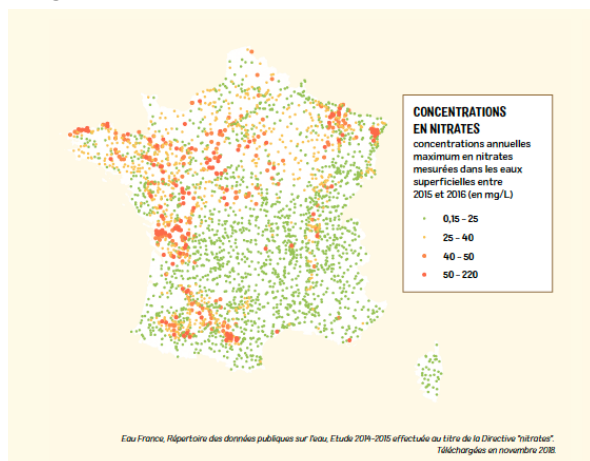
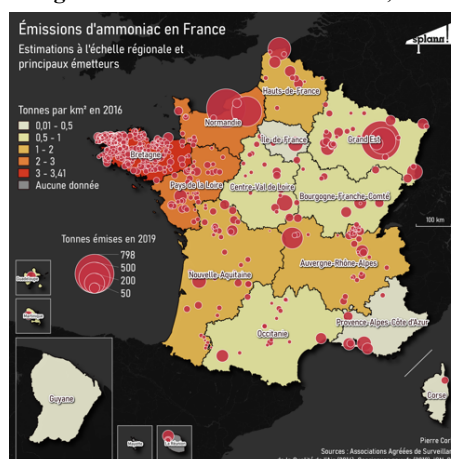


Figure 30 : Émissions d'ammoniac, 2019



Le choix d'étudier les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la déforestation importée filières laitières, porcines et avicoles est, quant à lui, motivé par une importante bibliographie et les mesures du Centre technique de référence en matière de pollution atmosphérique et de changement climatique (Citepa) qui établissent une contribution importante de ces productions aux deux phénomènes.

2.2 Les émissions d'ammoniac

L'ammoniac (NH₃) est un composé chimique principalement émis par les déjections des animaux et les engrais azotés utilisés pour la fertilisation des cultures. Dispersés sur les cultures, ils dégagent de l'ammoniac dans l'air, comme lors de l'épandage de lisiers (déjections du bétail utilisées comme fertilisants). L'ammoniac forme ensuite des particules très fines capables de passer la barrière pulmonaire pour atteindre la circulation sanguine. Son dépôt excessif en milieu naturel peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux. De plus, il peut se recombinaison dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre pour former des particules fines (PM_{2,5}). On observe ainsi une contribution importante de l'ammoniac aux pics de particules fines au début du printemps, période d'épandage de fertilisants et d'effluents d'élevage. Des angles morts dans la littérature scientifique et les outils de mesure laissent toutefois penser que ces chiffres sont sous-évalués¹¹³. En mai 2021, dans les Actes de l'Académie nationale des sciences des États-Unis¹¹⁴, quatorze chercheurs attribuent à l'activité agricole intensive le décès de 17 900 personnes par an aux États-Unis, dont 69 % liés à l'ammoniac.

¹¹³ Ademe (2018)

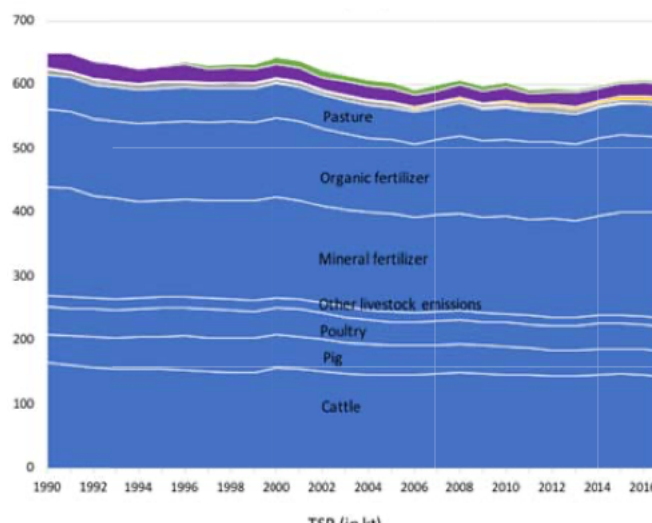
¹¹⁴ Nina G. G. Domingo, Srinidhi Balasubramanian, Sumil K. Thakrar, Michael A. Clark, Peter J. Adams, Julian D. Marshall, Nicholas Z. Muller, Spyros N. Pandis, Stephen Polasky, Allen L. Robinson, Christopher W. Tessum, David Tilman, Peter Tschofen, and Jason D. Hill (2021). Quality-related health damages of food. PNAS.

En France, 94 % des émissions anthropiques de NH₃ sont d'origine agricole, dont les principaux émetteurs sont les élevages bovins, de porcs et de volailles (cf. infra)¹¹⁵. La chambre d'agriculture de Bretagne estime, en 2016, que 23% des émissions d'ammoniac sont liées à l'épandage d'effluents, suivies par la stabulation des vaches (22%), l'élevage de porcs (21 %) et de volailles (19 %). En 2018, les chiffres à l'échelle nationale du Citepa estiment que les deux premières sources d'émission d'ammoniac sont les engrais (27%) et l'élevage bovin (24%). Les émissions de l'élevage liées à la gestion des déjections animales au bâtiment et au stockage représentent 37

% des émissions agricoles de NH₃. La majeure partie de ces émissions est issue du cheptel bovin (59 %), suivi des cheptels porcins (17 %) et de volailles (17 %).

Au cours des trente dernières années, les émissions d'ammoniac françaises ont diminué de 8 %, contre 23 % en moyenne dans l'Union européenne (EEA, 2019a). Les émissions de NH₃ du secteur agricole français présentent de faibles variations sur cette période. Globalement, les niveaux d'émission de NH₃ ont diminué de seulement 6% entre 1990 et 2016 (Citepa, SECTEN 2018).

Figure 32 : évolution des émissions françaises de NH₃ (kt)



Encadré 10 : la faiblesse des objectifs de réduction des polluants agricoles

Plusieurs polluants émis dans l'élevage comme l'ammoniac sont considérés comme des risques émergents et importants pour la qualité de l'air (Anses, 2018). Les secteurs très polluants comme les transports ou l'énergie sont réglementés depuis longtemps ; cependant, ce n'est pas le cas du secteur agricole, qui a bénéficié d'exemptions réglementaires et d'une faible surveillance. (...)

Ces observations sont cohérentes avec le fait que les principaux polluants émis en agriculture animale ont été moins réduits que dans les autres secteurs. L'ambition politique semble rester relativement faible, comme c'est le cas des objectifs de réduction des émissions d'ammoniac par rapport aux autres polluants en France

Source : Emmanuelle Lavaine, Philippe Majerus, Nicolas Treich (2020). Health, air pollution, and animal agriculture. Agricultural, Food and Environmental Studies.

Concernant le lien entre élevage intensif et émissions de NH₃, une étude menée par le CNRS et l'Université libre de Bruxelles, publiée dans Science en 2018¹¹⁶, s'avère particulièrement révélatrice. Après avoir élaboré la première cartographie mondiale de

¹¹⁵ Emmanuelle Lavaine, Philippe Majerus, Nicolas Treich (2020). Health, air pollution, and animal agriculture. Agricultural, Food and Environmental Studies.

¹¹⁶ Industrial and agricultural ammonia point sources exposed. Van Damme, M., Clarisse, L., Whitburn, S., Hadji-Lazaro, J., Hurtmans, D., Clerbaux, C., Coheur, P.-F. Nature, le 5 décembre 2018.

l'ammoniac atmosphérique, en analysant des mesures par satellite réalisées entre 2008 et 2016, les chercheurs montrent que les émissions de NH₃ sont largement sous-estimées au niveau international, et que les sources découvertes proviennent essentiellement de l'industrie et de l'élevage. Concernant ce dernier, le rapport est sans ambiguïté : les 83 « hotspots » agricoles découverts sont systématiquement associées à des élevages intensifs (parcs d'engraissement ouverts ou des bâtiments agricoles). Les chercheurs citent en particulier des exemples d'élevages bovins, porcins et de volaille.

Dans un article publié en 2021¹¹⁷, le média Splann a publié une carte des émissions d'ammoniac en France qui montre très nettement que la Bretagne, et plus largement l'ouest de la France, concentre l'essentiel des émissions nationales de NH₃. Cette cartographie (cf. figure 30)¹¹⁸ conforte l'hypothèse d'un lien entre la concentration de l'élevage et du NH₃ dans le cas français.

2.3 La pollution aux nitrates

Le lien entre les problèmes environnementaux liés à l'azote (N) et la concentration des élevages a été mis en avant dès le début des années 80. En effet, les déjections animales restituées aux sols viennent s'ajouter aux engrais minéraux pour constituer des apports d'azote pouvant être supérieurs à la capacité d'absorption des plantes. Par conséquent le déversement d'azote sur les sols conduit à une augmentation de la concentration de nitrate dans les eaux.

En France, les deux tiers des nitrates relevés dans les cours d'eau proviennent de l'agriculture, le reste provenant des collectivités locales (assainissement) ou de l'industrie. On considère que c'est de l'ordre de 5 à 15 % de l'azote agricole apporté en fertilisation qui rejoint les eaux, malgré des progrès faits ces dernières années dans l'efficacité des apports d'azote dans la fertilisation agricole¹¹⁹. Qu'ils proviennent de l'apport d'engrais minéraux ou de l'épandage d'effluents d'élevage (lisier ou fumier) dans les champs, les excédents de fertilisation sont prépondérants dans la concentration actuelle de nitrates dans les cours d'eau, qui sont en particulier à l'origine du développement des algues vertes¹²⁰. À ce titre, on remarque que les bassins versants des huit baies bretonnes les plus touchées par les algues vertes, l'azote d'origine agricole représentent 90 à 98 % des nitrates dans l'eau^{121, 122}.

¹¹⁷ Splann (2021). La Bretagne, malade de l'ammoniac.

¹¹⁸ « Pour les exploitations agricoles (95 %), seules les porcheries de plus de 2 000 têtes et les poulaillers de plus de 40 000 emplacements sont concernés, pas les élevages bovins. Les données sont donc partielles, certaines émissions n'apparaissent pas sur notre carte : celles des exploitations moins grandes et celles qui rejettent moins de 10 tonnes d'ammoniac par an (le seuil déclaratif). Et, comme le montre notre enquête, certains industriels ne respectent pas leur obligation de déclaration. » - Splann

¹¹⁹ L., Béline F., Boutin C., Denoroy P., « Évaluation des flux de N et P issus de l'activité humaine vers le milieu aquatique et méthodes d'évaluation de l'impact d'eutrophisation résultant », in L'eutrophisation : manifestations, causes, conséquences et prédictibilité. Rapport d'Expertise scientifique collective, Rapport CNRS- Ifremer-INRA-Irstea, 2017, pages 790-850.

¹²⁰ République française (2010). Plan de lutte contre les algues vertes.

¹²¹ Aquilina L., Arousseau P., Croix N., Despres L., Dion P., Durand P., Helin J.- C., Ménesguen A., Tournebize J., Van Tilbeurgh V. (2013). « Des marées vertes pour longtemps ? Analyses scientifiques et plans de lutte contre les algues vertes », Courrier de l'environnement de l'INRA, n°63.

¹²² Jean-Cyril Dagorn (2019). De l'élevage industriel aux algues vertes en Bretagne, les errements de la politique agricole?. Greenpeace.

Concernant le lien entre excédent de nitrate et modèle de production, Greenpeace considère que les modèles d'élevage les plus intensifs ont une contribution potentiellement importante pour les raisons suivantes¹²³ :

- Ils ne tirent que très peu parti des possibilités de recyclage et de gestion de l'azote au sein des exploitations.
- Ils privilégient les cultures céréalières et le maïs aux dépens des prairies, alors que les prairies provoquent moins de fuites azotées que les cultures annuelles et peuvent même faire face à une sur-fertilisation temporaire.
- Ils sont importateurs nets d'azote par les achats d'aliments riches en protéines pour nourrir les animaux. Une part importante de cet azote importé est rejeté par les déjections des animaux d'élevage.
- Ils concentrent les animaux à l'intérieur de bâtiments clos (dans les ateliers hors sol), donc également les déjections, augmentant les risques de fuite importante d'azote en cas de problème dans la gestion des effluents.
- Dans le cas des élevages bovins laitiers, l'agrandissement des exploitations et la concentration des troupeaux sur les prairies accessibles depuis les bâtiments d'élevage engendrent un risque de sur-fertilisation de ces zones par les déjections directes (on parle alors de parcelles parkings).

Cette corrélation entre la concentration des nitrates et élevage intensif est également établie par une large partie du monde scientifique. Récemment, une étude de l'Institut allemand pour la recherche économique (DIW)¹²⁴ estime que 50 % des composés azotés dans les sols allemands sont attribuables au secteur agricole. Il constate que la concentration de nitrates est particulièrement élevée dans les États allemands spécialisés dans l'engraissement de porc.

2.4 Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

En considérant les émissions directes territoriales par secteur, **l'agriculture est le deuxième poste d'émissions de GES en France après les transports** et émet 19 % du total national, soit 85 MtCO₂ eq. émis en 2019). Trois GES sont émis dans le cadre des activités liées à l'agriculture : le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et le dioxyde de carbone (CO₂). L'élevage (fermentation entérique et gestion des déjections) est la source de 68 % des émissions nationales de méthane (CH₄) et la culture des sols (fertilisation minérale et organique) de 80 % des émissions nationales de protoxyde d'azote (N₂O).

¹²³ Jean-Cyril Dagorn (2019). De l'élevage industriel aux algues vertes en Bretagne, les errements de la politique agricole?. Greenpeace.

¹²⁴ Greta Sundermann, Nicole Wägner, Astrid Cullmann, Christian von Hirschhausen, and Claudia Kemfert (2020). Nitrate pollution of groundwater long exceeding trigger value; fertilization practices require more transparency and oversight. DIW.

Dans les bilans GES (unité équivalent CO₂), les trois gaz ont un potentiel de réchauffement global (PRG) différent lié à leurs propriétés radiatives et leur durée de vie ¹²⁵. L'unité alors utilisée est « équivalent CO₂ » (ou eCO₂). Au niveau européen, la France est le premier émetteur agricole de GES de l'Union européenne¹²⁶. **En 2019, l'élevage représentait 47,7% des émissions de GES du secteur agricole et 10% des émissions nationales.**

Figure 33 : Émissions de GES par l'agriculture dans les États membres de l'UE en 1990 et 2019 (en millions de tonnes équivalent CO₂)
Source : Agence européenne pour l'environnement, 2019

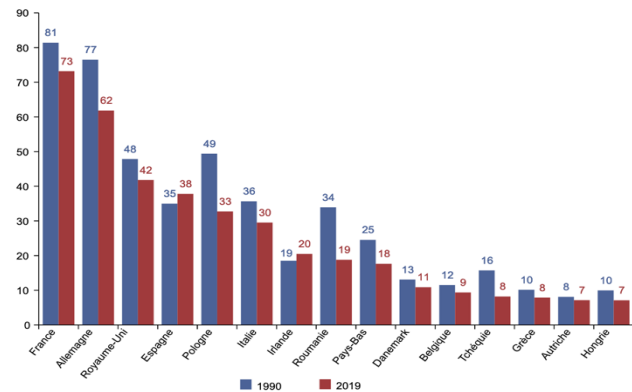
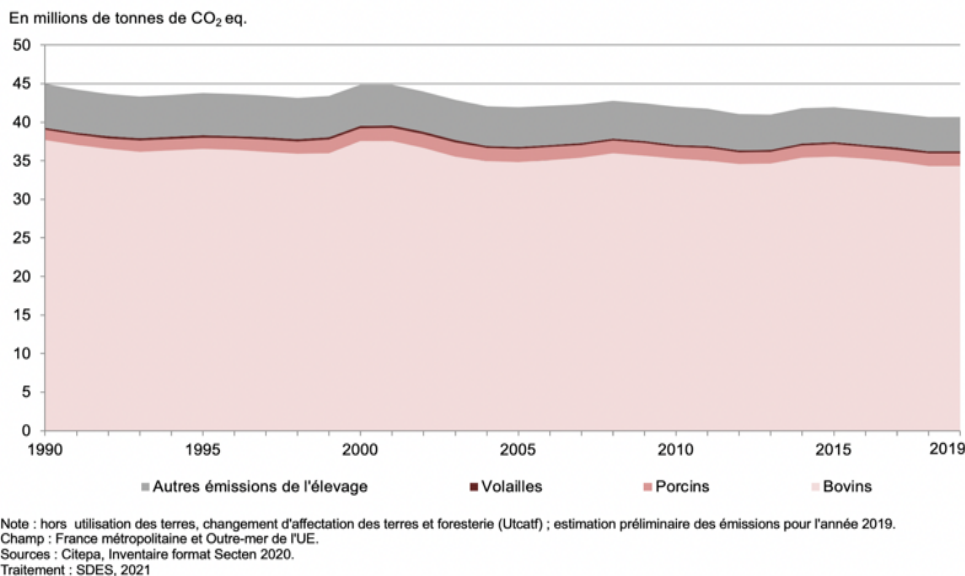


Figure 34 : Évolution des émissions de GES de l'élevage en France



Les niveaux d'émission de GES sont officiellement calculés par le Citepa. L'organisation considère que la filière bovine émet 34,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019. Ce chiffre était estimé à 37,7 en 1990, 37,5 en 2000 et 35,4 en 2010. Les émissions, essentiellement de CH₄, ont diminué de 17% (2,2 Mt CO₂e) alors que la diminution du cheptel des vaches laitières a été de 33% (-1,76 million de vaches). Cette faible diminution des émissions par rapport à la diminution du cheptel s'explique en grande partie par

¹²⁵ Bertrand Méda, Katja Klumpp, Jean-Yves Dourmad et Nadège Édouard (2016). L'élevage a un impact sur la qualité de l'air et produit des gaz à effet de serre. Rapport de l'Expertise scientifique collective réalisée par l'INRA à la demande des ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture, et de l'Ademe.

¹²⁶ GUYOMARD H., BOUAMRA-MECHEMACHE Z., CHATELLIER V., DELABY L., DÉTANG-DESSENDRE C., PEYRAUD J.-L., RÉQUILLART V. (2021). Pourquoi et comment réguler la production et la consommation de produits animaux ? Le cas de l'Union européenne.

l'augmentation des performances laitières par animal (intensification aboutissant à une augmentation de la productivité de la production des vaches laitières). La filière porcine, quant à elle, émet 1,6 million de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019. Ce chiffre était estimé à 1,3 en 1990, 1,7 en 2000 et 1,5 en 2010. Enfin, la filière volailles émet, quant à elle, 0,25 million de tonnes d'équivalent CO₂ en 2019. Ce chiffre était estimé à 0,26 en 1990, 0,29 en 2000 et 0,26 en 2010.

Sur la période récente (2015-2019), les émissions de GES du secteur de l'agriculture en France diminuent lentement (-0,3% en 2015, -2,3% en 2016, -0,1% en 2017, -1,4% en 2018, -1,2% en 2019). Ce résultat ne respecte pas l'objectif de réduction fixé par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC, adoptée en 2015 puis révisée en 2018), la feuille de route climat de la France. Cet objectif vise une réduction de 18 % des émissions du secteur agricole en 2030 par rapport à 2015 et de 46 % à l'horizon 2050 (soit une baisse de -1,2%/an sur la période 2020-2023 puis -1,3%/an de 2024 à 2029)¹²⁷.

A ces émissions de gaz à effet de serre directes du secteur agricole, et en particulier de l'élevage, il est important d'ajouter également :

- Sur le sol français : les émissions indirectes issues d'activités dont dépendent les élevages intensifs, à savoir : les cultures produisant l'alimentation pour ces animaux (60% environ des grandes cultures françaises sont destinées à l'élevage) et la fabrication et l'acheminement des engrais azotés de synthèse, utilisés pour la culture céréalière. En ajoutant ces émissions territoriales française, mais indirectes (c'est-à-dire non rattaché au secteur de l'élevage par le CITEPA), le Réseau Action Climat a calculé que **l'élevage représente 80% des émissions de GES agricoles territoriales de la France.**

- En dehors du sol français : les importations d'alimentation pour les animaux d'élevage, les importations d'engrais azotés pour les cultures céréalières destinées à l'alimentation des animaux, et les importations de gaz naturel destiné à la fabrication des engrais azotés sur le sol français.

Parallèlement à ces émissions de gaz à effet de serre, le secteur agricole peut participer à la séquestration du carbone dans les sols grâce à certains choix de pratiques. Un point cependant fait de débat concernant cette capacité de stockage de carbone : quelles activités agricoles ont le meilleur potentiel de stockage et combien de carbone peut être stocké, et avec quelle pérennité dans le temps ? Les prairies peuvent stocker des quantités de carbone importantes dans son sol s'il s'agit d'une prairie permanente gérée durablement. Il en va de même des systèmes agroforestiers, dont les haies. Mais il subsiste un débat sur leurs capacités de stockage. Par exemple, les estimations de stockage additionnel par les prairies permanentes varient selon la méthode utilisée (Pellerin et al., 2019) et sont très dépendantes de l'âge des prairies, celles de plus de 50 ans arrivant à un état de saturation en carbone (Smith, 2014), et sachant que si la prairie est retournée, tout est perdu. Pour la France, ce stockage additionnel est estimé à 2,7MtCO₂eq pour les prairies (Pellerin et al., 2019). Toutefois, cette valeur est peut-être sous-estimée compte tenu des incertitudes pour les horizons profonds (> 30 cm de profondeur) (Barré et al., 2017). En plus de ces questions concernant la capacité de stockage subsiste un point de discussion concernant la prise en compte ou non de ce stockage dans le

¹²⁷ Observatoire climat énergie du Réseau Action Climat, mis à jour en 2022, sur les données de l'année 2021 www.observatoire-climat-energie.fr/climat/agriculture/

calcul des émissions de GES agricoles ou dans celui des GES nationaux, tous secteurs confondus ? Quoi qu'il en soit, Duru *et al.* constatent que cette valeur est plus faible que les émissions de GES de l'agriculture.

Enfin, **le lien entre les émissions de GES et les modes de production est difficile à établir.** Certains acteurs mettent en avant le fait que, si on raisonne de manière relative, c'est-à-dire en considérant la quantité de GES émise relativement à la quantité produite, les élevages intensifs émettent moins de GES par unité produite. Par exemple, la production de GES de l'élevage en Bretagne s'élève à environ 40 kg éq CO₂ par kg de protéines animales produites pour l'alimentation humaine (calculé d'après Weiss et Leip 2012), valeur plus faible que la moyenne européenne estimée à 62 kg. Ceci s'explique par la présence, dans cette région, de systèmes d'élevage très intensif permettant de produire un maximum de kilo de produit par animal et dans le temps, minimisant ainsi la quantité de GES par kilo produit¹²⁸. Mais cette approche occulte les émissions de GES engendrées par ces élevages mais émises à l'extérieur des exploitations : la production de l'alimentation animale et des engrais azotés en particulier. Enfin, la priorité pour la France et pour la lutte contre le changement climatique est de réduire les émissions de gaz à effet de serre territoriales, donc en valeur absolue et non rapporté au kilo produit.

En ce qui concerne la différenciation des systèmes de production grâce aux signes officiels de la qualité, **si le cahier des charges de l'agriculture biologique ne comprend pas d'engagement explicite en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les règles permettent, de fait, de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est le cas par exemple de l'interdiction de l'utilisation d'engrais azoté de synthèse, beaucoup utilisés pour cultiver les cultures à destination de l'alimentation animale : or les animaux des élevages en agriculture biologique doivent être nourris par des aliments certifiés AB.**¹²⁹

De l'autre côté, les élevages les plus intensifs dépendent beaucoup des cultures d'aliments pour les animaux. En ce qui concerne les ruminants, mais ils sont au pâturage ou nourri au fourrage sur l'année, plus ils dépendent d'un mélange de céréales et légumineuses, participant notamment à la recherche d'une plus haute productivité par animal. Les porcs et volailles, quant à eux, sont exclusivement nourris de grains. Cette alimentation peut être importée ou produite sur le sol français. Plus un élevage comporte d'animaux, plus il est dépendant d'une grande quantité d'hectares, utilisant des engrais azotés de synthèse et, de plus en plus d'irrigation systématique, comme c'est notamment le cas du maïs irrigué dans le sud-ouest de la France, quasi exclusivement destiné à nourrir les animaux d'élevage.

¹²⁸ DOURMAD J.-Y., DELABY L., BOIXADERA J.-L., ORTIS C., MÉDA B., GAIGNÉ C., DUMONT B. (2017). Diversité des services rendus par les territoires à forte densité d'élevages, trois cas d'étude en Europe. L'élevage en Europe : une diversité de services et d'impacts. Dumont B. (Éd). INRA

¹²⁹ Haut Conseil pour le Climat (2021). Rapport annuel 2021, renforcer l'atténuation, engager l'adaptation.

2.5 La déforestation importée

La déforestation importée est à l'origine d'un déstockage massif de carbone dans les pays de production des principales denrées à l'origine de ce phénomène (soja, huile de palme, cacao, bois ...). Les impacts de la déforestation sont complexes et recouvrent, en dehors des émissions de GES, des enjeux importants en matière de préservation de la biodiversité, de sécurité alimentaire, de santé, de ressources en eau et de lutte contre les catastrophes naturelles¹³⁰. La France est principalement impliquée dans la déforestation importée par ses importations de soja à destination de l'alimentation animale (plus de trois millions de tonnes par an) et d'huile de palme pour le biodiesel¹³¹. Elle importe chaque année entre 3,5 et 4,2 millions de tonnes de soja. En 2017, 61% du soja importé par la France provenait directement du Brésil, premier fournisseur de la France avec plus de 2 millions de tonnes fournies par an¹³². L'Argentine est également un fournisseur important avec, ces dernières années, une croissance non négligeable des importations indiennes. Le soja est majoritairement cultivé en monoculture et est issu de variétés OGM.

Cette culture a une incidence importante sur la déforestation. En effet, les surfaces cultivées en soja au Brésil sont ainsi passées de 24,2 millions d'ha en 2011 à 37,9 millions d'ha en 2021¹³³ soit une augmentation annuelle de 1,6 million d'ha, grâce à une déforestation massive. L'Amazonie est préservée de la déforestation directe liée au soja en raison d'un moratoire interdisant la culture du soja sur des terres déforestées après 2008, néanmoins la culture du soja issue du biome amazonien ne cesse d'augmenter, ce qui a une incidence forte sur la destruction de la forêt. Les cultures de soja s'implantent en effet sur les pâturages, ce qui pousse les zones d'élevage à remplacer la végétation naturelle.

C'est notamment pour répondre à cette urgence que, fin 2018, le gouvernement français s'est doté d'une Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) 2018-2030 par laquelle il vise à mettre un terme d'ici 2030 à « *l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation* ». Greenpeace rappelle que cette stratégie nationale ne fixe pas d'objectif de réduction des importations de soja et ne permet pas non plus la réorientation radicale du secteur de l'élevage dépendant du soja importé et n'a pour le moment été associée à aucune législation contraignant les entreprises à ne plus commercialiser de produits ayant contribué à la déforestation. Les institutions européennes travaillent quant à elles à l'élaboration d'un règlement anti-déforestation visant à rendre la déforestation importée illégale qui devrait être adopté en 2023.¹³⁴

Concernant les filières étudiées, en terme relatif (pourcentage de la ration), le soja est majoritairement utilisé dans les élevages de volaille (environ 30% de la ration), mais aussi de porc et dans une moindre proportion dans certains élevages laitiers (jusqu'à 36% des concentrés dans les élevages laitiers intensifs avec une alimentation à base de maïs)¹³⁵. A l'échelle européenne, on estime que 87% du soja importé est destiné à l'alimentation animale,

¹³⁰ CF. all4trees.org

¹³¹ Haut Conseil pour le Climat (2021). Rapport annuel 2021, renforcer l'atténuation, engager l'adaptation.

¹³² Greenpeace (2019). Mordue de viande. L'Europe alimenta la crise climatique pour son addiction au soja.

¹³³ Solagro (2022). La Face cachées de nos consommations. Quelles surfaces agricoles et forestières importées ?

¹³⁴ Greenpeace (2019). Mordue de viande. L'Europe alimente la crise climatique par son addiction au soja.

¹³⁵ Philippe POINTEREAU (2022). Présentation dans le cadre de la conférence « Importations, la face cachée de nos consommations. Importance et impact de nos importations liées à la biomasse alimentaire et non-alimentaire ». Solagro.

dont près de 50% pour la volaille (poulets de chair et poules pondeuses), suivie par les porcs (24%), les vaches laitières (16%) et les bovins allaitants (7%). Le reste (4%) sert à nourrir le poisson d'élevage et à la production d'autres viandes^{136 137 138}. D'après le WWF¹³⁹, le soja intégré par kilogramme de produit (au détail) consommé dans l'UE est le plus élevé pour les poulets de chair (956 g de soja utilisés pour un kg de blanc de poulet), le poisson d'élevage (950 g/kg de saumon), le porc (415 g) et les produits laitiers concentrés comme le fromage (245 g/kg) et le lait en poudre (281 g/kg). Un citoyen européen moyen consommerait ainsi 60,6 kg de soja par an, pour la plus grande part (55 kg) intégrée dans la consommation de produits animaux (viande, lait, œufs, poisson...).

La différenciation entre les produits SIQO et les produits conventionnels en matière d'utilisation de soja importé, et donc de déforestation, est notable. En effet, compte tenu de l'interdiction des OGM dans la nourriture animale, l'utilisation d'une majorité des tourteaux de soja brésiliens ou argentins est interdite en agriculture biologique et dans les élevages AOP et Label Rouge. À partir du 31 décembre 2026, la réglementation sur l'alimentation des élevages biologiques rendra obligatoire une alimentation issue à 100% de matières premières produites en conditions biologiques (contre 95% actuellement), augmentant encore les garanties vis-à-vis des risques de déforestation importée.

Pourquoi les filières étudiées tournées vers l'exportation ont des impacts environnementaux et sur le bien-être animal ? Il est important de souligner que, si le lien entre la recherche d'une forte compétitivité prix et donc l'intensification des systèmes de production, et les externalités environnementales négatives est évident et largement démontré, il n'est pour autant pas monolithique. Si dans le cas des émissions d'ammoniac et des pollutions par le nitrate, cette corrélation est largement établie, celle faisant le lien entre les modèles de production intensifs et les émissions de GES et la déforestation importée est plus indirecte, principalement dû à l'alimentation des animaux. Dans ces deux cas, la responsabilité de l'internationalisation des systèmes de production et de transformation est mise en cause. Concernant les émissions de GES, l'impact du secteur laitier est majeur et important par rapport, par exemple, à sa contribution à l'économie (environ 1% du PIB contre 8% des émissions de GES). Si le niveau d'intensivité de l'élevage laitier français peut être discuté par rapport aux méthodes de ses concurrents, son fort taux d'internationalisation (plus de 40%) a, par contre, une importance déterminante dans les volumes de production, la taille du cheptel et, par conséquent, ses émissions de GES. En ce qui concerne la déforestation importée l'analyse montre que les filières certifiées SIQO (qui ne participent pas ou peu aux exports vers les pays tiers et en développement) se sont largement organisées pour se prémunir contre ce risque.

Enfin, le fait que la survie de l'élevage industriel français dépende de ses exportations le soumet à de nouvelles contraintes. En effet, pour être autorisée à exporter, une filière est soumise à des contraintes sanitaires très strictes. Ainsi l'État français impose des conditions

¹³⁶ Greenpeace (2019). Mordue de viande. L'Europe alimente la crise climatique par son addiction au soja.

¹³⁷ Profundo (2015). Mapping the soy supply chain in Europe. WNF.

¹³⁸ Jean-Luc Bennahmias et Jacques Pasquier (2020). Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée. CESE.

¹³⁹ WWF (2022). L'Europe dévore la planète.

aux élevages pour éviter l'introduction de maladies et ainsi maintenir un « statut indemne » pour toutes les principales maladies zoonotiques. Sans ce « statut indemne », les exportations vers la plupart des pays tiers (et parfois vers les pays européens) sont interdites. Ces mesures de biosécurité sont particulièrement contraignantes et très dures à mettre en pratique pour les élevages en plein air (AB, SIQO, notamment), et engendrent des conséquences sur le bien-être animal notamment¹⁴⁰. Ce fut en particulier le cas récemment avec la grippe et la peste porcine africaine.

¹⁴⁰ GDS France, 2022, https://www.gdsfrance.org/wp-content/uploads/mesure-bio-securite_janvier_20221.pdf

Conclusion

Pour conclure, plusieurs points d'élargissement des réflexions liées à l'analyse peuvent être mis en avant :

- Au regard des externalités environnementales des trois filières étudiées et de la contribution des exportations de produits d'élevage à bas prix à ces impacts, la cohérence des stratégies publiques de facilitation des exports, de sauvegarde de l'environnement (en particulier de lutte contre le dérèglement climatique) et de défense du bien-être animal mérite d'être questionnée. Les évolutions de la Politique Agricole Commune, au milieu des années 2010, semblent en particulier renforcer la nécessité pour une partie des filières laitières, avicoles et porcines d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial, générant des effets délétères sur l'environnement et le bien-être animal.
- Le développement des logiques d'internationalisation des filières agricoles, observables dans les filières laitières, avicoles et porcines, interroge la capacité de la France à bâtir sa « souveraineté alimentaire » à l'échelle nationale et européenne, dans un contexte où elle réaffirme cet objectif. En effet, une autonomisation de la France en produits d'élevage passe aujourd'hui par des objectifs plus complexes que simplement augmenter ou réduire la production. Ils exigent de raisonner sur des rééquilibrages durables de l'offre et de la demande intérieures et, par conséquent, de réinterroger les logiques de valorisation de produits d'élevage spécifiques, qui conduisent à la vente de produits à bas prix sur les marchés de dégage ment. La construction d'une stratégie d'échanges internationaux française est par conséquent une variable majeure d'une « *mutation de l'élevage vers le "moins et mieux", en rééquilibrant les importations et les exportations et en tournant la production de produits vers une demande française en évolution* ». ¹⁴¹
- La considération de certains pays comme des « *marchés de dégage ment* » interroge la cohérence des politiques agricoles et de développement international. En effet, alors que la France fournit une aide publique au développement agricole à certains États concernés, elle ne régule pas ses exportations qui déstabilisent les filières agricoles locales. Dans le cas particulier de l'Afrique, où près de la moitié de la population tire un revenu de l'activité agricole (FMI), l'objectif de la France en matière d'exportations de produits animaux à bas coûts pourrait revêtir une grande importance dans ses relations commerciales et diplomatiques avec le continent. Face à cette problématique, il paraît nécessaire de mener une réflexion sur la relation commerciale que la France souhaite construire avec ce marché en pleine croissance, qui abritera un quart de la population mondiale en 2050.

¹⁴¹ Réseau action climat (2021). Moins et mieux. UN ÉLEVAGE ET UNE CONSOMMATION DE PRODUITS ANIMAUX RESPECTUEUX DE LA PLANÈTE.

- Hormis dans le secteur laitier¹⁴², les stratégies d'export vers les pays en développement des filières de produits d'élevage français semblent quasi-inexistante. Il paraît difficilement envisageable que ces stratégies puissent être traitées sans concertation publique et par de simples mesures volontaristes s'inscrivant dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). De réelles ambitions dans ce domaine demanderaient que des concertations soient organisées et arbitrées par les institutions publiques entre les acteurs des filières animales (en particulier entreprises agroalimentaires exportatrices) et de la société civile. Elles permettraient de mieux comprendre les impacts économiques, sociaux et environnementaux des stratégies privées d'écoulement de produits à bas prix, et d'arbitrer des choix politiques cohérents.

¹⁴² CNIEL (2020). Responsabilité sociétale de la filière lait française.

Annexes

Liste des produits étudiés

Produits de la filière laitière :

Produits laitiers de la catégorie 04 : « [Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants](#) » à savoir :

- 04.01 - Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.
- 04.02 - Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants.
- 04.03- Yoghourt; babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao.
- 04.04 - Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistants en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, non dénommés ni compris ailleurs.
- 04.05- Beurre et autres matières grasses provenant du lait; pâtes à tartiner laitières.
- 04.06 - Fromages et caillebotte.

+

190110 : lait infantile

19019099 : Mélanges MGV

Produits de la filière volaille :

02.07 [Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du no 0105](#)

Produits de la filière porcine :

02.03 : Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées

02064900 : Abats comestibles de porcins, congelés (à l'excl. des foies)